

Résidents français près la cour de Danemark au XVI^e siècle.

Par

H.-F. Rördam.

(Présenté à la séance du 5 novembre 1897).

L'envoi d'ambassadeurs d'un État à l'autre remonte pour ainsi dire aussi haut que l'histoire elle-même; mais l'institution de *résidents* permanents qui représentaient, durant toute une série d'années, leur pays ou leur prince près d'une cour étrangère, appartient à un état plus développé des relations internationales. Chez nous, on n'en voit pas avant le temps de Christian III, à part quelques légats et nonces fréquemment envoyés, au moyen âge, par les papes et qui prolongeaient çà et là leur séjour, délégués qui sous plusieurs rapports ont été les précurseurs des diplomates et leur ont servi de maîtres.

Comme, au point de vue de la civilisation, la France était le plus avancé des pays avec lesquels le Danemark était en rapports suivis au XVI^e siècle, il est en quelque sorte naturel que les premiers résidents permanents près la cour de Danemark fussent Français. Depuis le temps de Christian I^{er} et principalement sous Frédéric I^{er}, la France était en relation

assez active avec le Danemark¹⁾, et ces relations s'étendirent encore davantage du temps de Christian III, surtout après la conclusion du traité de Fontainebleau, le 29 novembre 1541, traité d'après lequel le Danemark s'engageait à fermer le Sund aux ennemis de la France, et où les deux États s'obligeaient à se secourir mutuellement, en cas de guerre, avec des forces déterminées de terre et de mer, à la charge par la France de prêter un double secours²⁾ pour indemniser le Danemark d'avoir sacrifié ses droits de péage du Sund. C'est qu'alors le Danemark et la France avaient un ennemi commun, Charles-Quint, qui semblait vouloir appuyer les prétentions du comte palatin Frédéric au trône de Danemark-Norvège, tandis que l'Empereur était simultanément en guerre avec le roi François I^{er} de France, qui, irrité de ce que deux ambassadeurs français, envoyés en mission auprès du Sultan ottoman, avaient été assassinés près de Milan à l'instigation du gouverneur impérial, profitait de l'expédition malheureuse envoyée contre Alger par l'Empereur pour attaquer les pays de ce dernier.

Comme un fait digne d'attention on peut se rappeler que, dans les premières années du règne de Christian III, le roi de France employait souvent comme son ambassadeur un gentilhomme danois, Georges Lykke, qui occupait une position considérée à la cour française. Plus tard, Lykke s'étant dégagé de ses relations avec la France, le roi danois s'en servit comme ambassadeur dans ce pays³⁾.

François I^{er}, à peu près vers le même temps où il cherchait à attirer de son côté Christian III, envoya son secrétaire Christophe Richer en Suède afin de gagner aussi cette

¹⁾ Voy. P.-W. Becker, *De rebus inter Joannem et Christianum II, Danicæ Reges, ac Ludovicum XII et Jacobum IV, Gallicæ Scotiæque Reges, a. MDXI—MDXIV, actis*. Hafn. 1835. Allen, *De tre nord. Rigers Hist.* I, 614 et suiv. *Aarsberetn. fra d. kgl. Geh.-Ark.* I. III. IV.

²⁾ Hvitfeldt, *Danmarks Riges Krønike*, p. 1521—2. Krag og Stephanus, *Chr. III's Hist.* I, 236—7.

³⁾ *Aarsberetn. fra Geh.-Ark.* III et IV. *Dsk. biogr. Lex.* X, 513.

puissance à sa politique. Le Danemark et la Suède avaient pour ennemi commun le comte palatin, fait qui amena ces deux royaumes à conclure une alliance à Brömsebro le 15 septembre 1541. Tandis que les rois Christian III et Gustave Wasa s'y occupaient de négociations, Christophe Richer arriva à Copenhague, d'où il se rendit plus tard auprès de Gustave, à Calmar¹⁾.

Nous relevons ce fait, parce que Christophe Richer, bien qu'un peu plus tard, il est vrai, semble avoir été le premier résident français près la cour de Danemark. C'était un jeune homme d'une instruction assez solide et capable de faire de bonnes observations, comme il résulte de plusieurs ouvrages qu'on a de sa main.

Après avoir mentionné dans son *Histoire* le traité de Fontainebleau, Hvitfeldt dit: «Ensuite le roi de France envoya chez nous ses ministres résidents, d'abord Christophorum Richerium, qui resta ici beaucoup d'années et repartit plus tard pour la France, comme il a aussi toujours ses ambassadeurs à Constantinople, en Angleterre, à Venise et ailleurs, puissances avec lesquelles il est lié d'amitié». Toutefois, dans le temps qui suivit immédiatement la conclusion de l'alliance mentionnée, ce n'est pas Richer, mais un autre diplomate, Jean de Fresse (D^r Joannes Fraxineus), qui fut l'envoyé du roi de France en Danemark, et plus tard un certain De la Croix²⁾. Mais, le 21 novembre 1542, le roi François donna des instructions pour «Maistre Christophle Richer, secrétaire et valet de chambre du Roy», touchant les négociations qu'il devait mener avec le roi de Danemark³⁾. Deux jours

¹⁾ Krag og Stephanius I, 238, note. Concernant les relations politiques de la Suède avec la France avant le temps de Gustave II Adolphe, on trouve un excellent mémoire du D^r Charles Sprinchorn dans l'*Hist. Bibliothek* VII, de Silfverstolpe.

²⁾ *Aarsberetning fra Geh.-Ark.* IV. 211 et suiv. Krag og Stephanius, *Chr. III's Hist. Suppl.* p. 212 et suiv.

³⁾ Krag og Stephanius II, 608 et suiv.

après, on octroya ses lettres de créance auprès du roi Christian¹⁾. Il a donc dû être ici vers la fin de l'année mentionnée; en 1543, il fut en Suède, tandis que le susmentionné Jean de Fresse eut encore, à diverses reprises (1543 et 44), les fonctions d'ambassadeur de France à Copenhague²⁾.

On peut sans doute dire avec raison que, dès le commencement de 1545, Christophe Richer fut résident permanent près la cour de Danemark. On connaît depuis longtemps les instructions que lui donna François I^{er} et qui sont datées de Fontainebleau, le 3 janvier 1544 (c. à. d. 1545 d'après notre chronologie), puisque, en 1743, Terkel Kleve (Klevenfeldt) les trouvait dans des archives françaises conjointement avec d'autres documents concernant l'activité diplomatique de Richer dans le Nord. Les copies faites par Kleve entrèrent plus tard dans la bibliothèque de Suhm, d'où on les mit à la disposition de B.-C. Sandvig, qui les inséra dans le 2^e volume de l'édition danoise de l'Histoire de Christian III par Krag et Stephanius (p. 608 et suiv.). — Toutefois les lettres de créance du roi de France pour Richer ne sont expédiées que le 13 avril 1545³⁾. Mais il a dû être ici très peu de temps après; car nous savons que, représentant le roi de France, il tint sur les fonts le duc Hans, cadet de Christian III. Ce fils était né le 25 mars 1545. Dans une lettre du 26 mai de cette même année, le roi François remercie d'une communication que Richer lui avait fait tenir de Danemark, et surtout des bonnes dispositions que l'on y continuait à lui témoigner³⁾.

Or, si Christophe Richer assista à un baptême dans une église luthérienne, on peut sans doute admettre qu'il a été protestant, fait qui, pensons-nous, ressort aussi de son mariage postérieur avec «Marie de Scudoroze, fille d'honneur de la Royné

¹⁾ Krag og Stephanius, *Suppl.*, p. 216.

²⁾ *Aarsberetn. fra Geh.-Ark.* IV, 233 et suiv. Cfr. Krag og Stephanius, *Suppl.*, p. 220 et suiv. Silfverstolpe, *Hist. Bibl.* VII, 35 et suiv.

³⁾ *Aarsberetn. fra Geh.-Ark.* IV, 265.

de Danemark»¹⁾. Cette demoiselle a sans doute été Danoise; car ce doit bien être par son mariage avec elle que Richer devint beau-frère du célèbre Rasmus Glad ou Erasmus Lætus, célèbre historien et poète latinisant danois, qui le qualifie quelque part d'*affinis* et montre à quel degré il connaissait cet homme; car il renvoie à des témoignages littéraires de son esprit et de son savoir²⁾, témoignages qui autrement n'auront été guère connus dans ce pays. On peut y voir une allusion aux mémoires concernant l'histoire et les autres affaires de la Turquie, écrits et dédiés au roi François I^{er} par Christophe Richer, qui avait une fois fait partie d'une mission française à Constantinople. Sans doute, ces mémoires ont d'abord été rédigés en français; mais plus tard ils furent traduits en latin³⁾; car dans *Sim. Schardii Scriptores rerum Germanicarum*, tom. II (1574), on trouve, p. 1447 et suiv., «Christophori Richeri Thorigeni Senonis, Cubicularii Regii et Cancellario Franciæ à secretis: *De rebus Turcarum, ad Franciscum Gallorum regem Christianiss.*» Lib. I—V. On attribue aussi à Richer, outre cet ouvrage, quelques *Mémoires* sur les querelles entre les Guise et les Chatillon, publiés à Troyes en 1625 par Nic. Camusat.

Comme on l'a mentionné plus haut, Hvitfeldt dit que Richer fut ici «beaucoup d'années», ce que toutefois on ne doit pas prendre à la lettre, puisqu'il n'y fut guère plus d'un petit nombre d'années. On a conservé quelques-unes des dépêches qu'il envoyait d'ici à son roi. Dans une d'entre elles (du 6 mars 1546) il parle de la grande générosité dont Christian III avait fait preuve envers quelques militaires français qui avaient fait naufrage sur la côte de Norvège en allant en Écosse. Dans

¹⁾ *Mémoires de Sieur Richer, Ambassadeur pour les Roys tres chretiens François I & Henry Second en Suede et Dannemarck*. Troyes 1625.

²⁾ Rördam, *Hist. Saml. og Studier* III, 309 et suiv.

³⁾ Dans Jöcher, *Allgem. Gelehrten Lexicon* III, 2083 et suiv., on cite Christophe Richer comme auteur d'un ouvrage «Des coutumes et manieres de vivre des Turcs».

une autre dépêche, celle-là sans date, mais qui semble être d'octobre, même année, il laisse entrevoir son intention de partir pour la France, parce qu'il n'avait pas reçu de réponse à cinq ou six lettres qu'il avait écrites à son roi¹⁾. Si ce départ a eu lieu, Richer a dû pourtant revenir. En tout cas, on donne 1548 comme année finale de son séjour dans notre pays. Après sa rentrée définitive en France, il mourut le 24 mars 1552, âgé seulement de 39 ans²⁾.

Richer eut pour successeur comme ambassadeur ou ministre résident près la cour de Danemark Charles de Danzay. Ce dernier, pensons-nous, séjourna en Danemark plus longtemps que ne l'a fait aucun autre diplomate étranger. Il se lia si intimement avec beaucoup de personnages danois éminents du temps, et surtout des gens de lettres, que son nom se trouve étroitement attaché à l'histoire de notre vie intellectuelle dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et finalement il montra tant de zèle, de loyauté et de persévérance pour amener la paix entre les peuples scandinaves, que pour cette raison aussi son nom mérite d'être en honneur chez nous. Cependant ce n'est pas notre intention de donner ici un exposé complet de son activité comme diplomate — cela déborderait le cadre dont nous disposons, — mais bien d'exhiber quelques détails pouvant élucider tout ce qui regarde cet homme plus personnellement, et qui, supposons-nous, présenteront assez d'intérêt. Au siècle dernier, notre célèbre historien J. Langebek avait projeté de publier une collection de documents relatifs à Charles de Danzay³⁾; mais il ne parvint pas à réaliser son dessein. Comme cependant sa collection, qui ne renferme du reste qu'un petit nombre de documents et bon nombre de renvois à des ouvrages imprimés, est encore conservée⁴⁾, nous avons pu en profiter.

¹⁾ Krag og Stephanius, *Christian III's Hist.* II, 617 et suiv., 619 et suiv.

²⁾ Ouvrage cité, p. 608, note.

³⁾ *Suhms Nye Saml.* IV., 3—4. H., p. 69, 71.

⁴⁾ *Extraits de Langebek*, dans la Bibliothèque Royale, n° 204.

On peut aussi mentionner que, pendant son séjour en 1743 à Paris, Terkel Kleve chercha à se procurer des renseignements sur Danzay, mais sans grand résultat, notamment, pensons-nous, pour la raison qu'une grande partie des papiers concernant notre diplomate étaient en réalité à chercher — non pas en France, mais en Danemark et en Suède¹⁾.

Charles de Danzay (Carolus Danzæus) était né vers 1509 d'une famille noble²⁾, dans la terre de Danzay près de Poitiers³⁾. Dans sa jeunesse, il reçut une instruction solide dans les écoles de Poitiers; plus tard, il fit des études à Paris et ailleurs, ce qui le rendit apte au service de l'État. Suivant le désir de François I^{er}, il séjourna à Strasbourg pour apprendre la langue allemande en raison de son importance durant les négociations ou les conflits perpétuels de la France avec l'Allemagne. Pour lui-même, ce séjour fut particulièrement important; car, à ce qu'il semble, c'est là qu'il fut gagné pour la Réforme. Il nous apprend lui-même qu'il se lia étroitement, non seulement avec le célèbre pédagogue Johannes Sturm, qui fut pendant plus d'une génération l'honneur et l'orgueil de Strasbourg, mais encore avec le grand réformateur Jean Calvin. Dans une de ses lettres postérieures adressées à Tycho Brahé, Danzay dit que ce fut Calvin qui le porta, par ses représentations sensées, à condamner de parti pris les calculs astrologiques fantastiques auxquels il s'était adonné et qui jouaient alors un si grand rôle chez beaucoup de gens, même de ceux

1) Toutefois on peut voir dans *Svensk hist. Tidskrift* 1887, p. 293, que la Bibliothèque Nationale de Paris renferme bon nombre des rapports et des lettres de Danzay; et le magnifique ouvrage intitulé *Lettres de Catherine de Médicis*, publ. par H. de la Ferrière, I—V, contient un assez grand nombre de lettres adressées par cette reine à Danzay.

2) Le sceau de Danzay fait voir un écusson orné de trois étoiles.

3) Voy. le *Programma funebre* publié par l'Université de Copenhague à l'occasion des funérailles de Danzay et que nous reproduisons plus loin. Dans quelques vers que Tycho Brahé composa à l'occasion de la pose de la première pierre d'Uranieborg, Danzay est qualifié d'*Aquitanus*.

à qui l'on ne contestera d'ailleurs pas le nom de gens de lettres¹⁾.

Après que Henri II fut monté sur le trône en 1547, les excellentes facultés et les connaissances solides de Danzay furent diversement employées, et il semble avoir trouvé un protecteur particulier dans Anne de Montmorency, connétable de France²⁾. Dans une liste de *Gentil hommes servans*, dressée à cette époque, on trouve nommé «Charles Seigneur Danzay» au nombre des gentilshommes attachés à la cour de France³⁾. Plus tard on le qualifie de *conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi*⁴⁾. Il y a lieu de penser que, durant les conflits avec l'Allemagne, il a exercé pendant quelque temps son activité sur le théâtre de la guerre (*in castris*); mais nous ne saurions décider s'il a été revêtu d'une charge militaire pendant un court espace de temps. En tout cas, il passa bientôt tout à fait à la carrière diplomatique, à laquelle il semble aussi avoir été éminemment apte.

Le première mission diplomatique de Danzay a pu se diriger à Bâle, où on l'envoya en 1548. C'est dans cette même année qu'il vint en Danemark. Dans un exposé détaillé qu'il donna, en 1575, de la position politique de la France vis-à-vis des puissances scandinaves et des pays baltiques depuis l'époque de François I^{er}, il dit en parlant de lui-même qu'au commencement du règne de Henri II il était allé en Danemark «pour y résider»⁵⁾. Les lettres de créance du roi Henri pour «S^r de Danze de notre chambre», adressées à Christian III, sont datées de Saint-Germain-en-Laye le 18 novembre 1548⁶⁾. On peut admettre que Danzay est venu chez nous très peu de temps

¹⁾ Friis, *Tychonis Brahei et ad eum doctorum virorum epistolae*, p. 38.

²⁾ Voy. le programme académique lors de la mort de Danzay (Appendice).

³⁾ Notes recueillies par Kleve en France, voy. Nyerup, *Mag. for Reise-iaagttagelser* III, 463.

⁴⁾ Wrangel, *Liste des diplomates français en Suède 1541—1891*, pag. 5.

⁵⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI (*Nya handl.* I) p. 46.

⁶⁾ La minute se trouve dans les Archives de l'État.

après, puisque, à la date du 28 novembre de cette même année, il présenta au roi de Danemark un exposé de la mission suivante dont il était chargé.

Les bonnes nouvelles rapportées dernièrement du Danemark par un envoyé français, Henry de Jasman, relativement aux dispositions d'esprit témoignées à la France par le Danemark, avaient beaucoup réjoui le roi Henri. Danzay devait alors tâcher davantage de cimenter les bonnes relations existant entre les deux royaumes depuis François I^{er}. Puisque le roi Christian avait donné à entendre qu'il ne serait pas fâché de voir son fils, le duc Frédéric, héritier présomptif, marié avec une parente du roi de France, Danzay devait communiquer des renseignements sur les jeunes personnes qu'on pourrait prendre en considération. Au reste, le roi Henri avait fort à cœur que le Danemark montrât des égards envers l'Écosse et qu'il ne prêtât pas secours à l'Angleterre contre ce royaume. C'est pourquoi le roi Henri avait trouvé un sujet d'alarme dans le bruit qui courait que le Protecteur d'Angleterre et les seigneurs de ce pays avaient offert au duc Frédéric la main d'Élisabeth, sœur du jeune roi d'Angleterre, offre qu'ils n'avaient faite que dans ce but intéressé d'avoir des moyens de combat contre l'Écosse : aussi Danzay, autant que faire se pouvait sans scandale, dissuadait-il de toutes ses forces une telle alliance. Enfin il devait attirer l'attention sur les dissensions intestines dangereuses qui venaient d'éclater en Pologne et qui pourraient aisément donner de l'influence aux Turcs sur le sort de ce royaume, influence éventuellement pernicieuse à toute la chrétienté¹).

A ceci l'on peut encore ajouter ce que Danzay cite autre part comme une tâche principale qu'on lui imposait dès le début de son activité dans le Nord, celle de « maintenir avec soin une bonne et solide amitié entre les rois de Danemark et de Suède », en attirant surtout leur attention sur le danger

¹) Rördam, *Hist. Saml. og Studier* III, 305 et suiv.

commun dont de puissants voisins les menaçaient¹⁾, allusion évidente à l'Empereur Charles, qui, on le sait, disposait aussi des grandes ressources de l'Espagne et des Pays-Bas.

Telle fut donc l'introduction de la mission diplomatique que Danzay revêtit pendant de longues années près la cour de Danemark. Toutefois, dans les premiers temps, des séjours prolongés en France vinrent interrompre son activité en Danemark, que sans doute il avait quitté en 1549²⁾. Mais vers la fin de cette même année nous le retrouvons dans notre pays, comme il résulte d'une lettre d'un autre Français, Antoine Maillet, relieur de son métier et d'ailleurs homme d'une instruction assez considérable, écrivant avec habileté latin et français, et, plus tard, secrétaire de Danzay pendant de longues années. Ce Maillet fut invité à venir en Danemark pour présider à la reliure de la Bible danoise de Christian III, parue en 1550. Dans une lettre datée de Nyborg le 29 novembre 1549, il dit n'avoir pas encore entamé les travaux de la Bible, mais se trouver pour le moment chez Danzay³⁾. Ce dernier était donc alors près de Christian III, qui habitait fréquemment le château de Nyborg.

Le séjour que fit Danzay chez nous se prolongea dans l'année 1550. Sa tâche principale d'alors était de prévenir, en faveur de l'Écosse intimement alliée à la France, l'expédition projetée par Christian III, désirant reprendre possession des Orcades et des îles Shetland, engagées depuis Christian I^{er} à l'Écosse, mais que ce royaume ne voulait pas restituer, quoiqu'on offrit de rembourser la créance hypothécaire. Dans un discours reproduit par Stephanius, Danzay convint, il est vrai, du droit formel de l'État dano-norvégien sur les pays susnommés,

¹⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 91.

²⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 46.

³⁾ Rördam, *Hist. Kildeskifter* 2^e série II, 611. Concernant Ant. Maillet voy. Rördam, *Kbhvns. Univ. Hist.* I, 201. 618. 669. IV, 329.

mais il obtint pourtant par ses représentations que la décision de cette question fût ajournée¹⁾.

Après s'être ainsi acquitté de sa mission d'une manière satisfaisante pour l'Écosse, Danzay est peut-être rentré en France; cependant, à ce qu'il semble, il n'a pas tardé à revenir. Du reste, nous ne savons pas grand'chose sur son activité durant les années qui suivirent immédiatement. Dans une lettre datée de Paris, le 28 mai 1553, et adressée à Christian III, il dit avoir transmis une lettre du roi de Danemark à Henri II. Elle avait été bien accueillie, et le roi de France avait dit: «Si je savais que mon frère le roi de Danemark fût en danger, mes affaires (*res meae*) auraient beau être en désordre: je manifesterais d'une manière ou d'autre que je ne lui ai pas vainement promis mon amitié». En terminant, Danzay apprend au roi Christian diverses nouvelles sur les entreprises de l'Empereur²⁾, marque sensible de l'intimité existant déjà entre l'ambassadeur de France et la cour danoise, mais en même temps insinuation de ce que Danzay lui-même désigne comme une de ses tâches principales dans le Nord, savoir d'amener le Danemark et la Suède à être sur leurs gardes contre l'Empereur, qui, maître de l'Espagne et des Pays-Bas, pourrait aisément, au moyen d'une flotte, s'emparer d'Elseleur et se rendre maître de la Baltique³⁾.

Qu'en 1557 Danzay ait déjà été durant toute une série d'années en Danemark et qu'il y ait été considéré comme un homme des plus honorables, c'est ce qui résulte d'un hommage qu'on lui fit cette année-là. Ce fut le professeur déjà nommé, Erasmus Lætus, qui lui dédia un grand poème religieux en langue latine. Cet ouvrage, intitulé *Cœlestis filiorum Dei precatio, carmine heroïco Cimbrij Erasmi Michaëlidis Læti,*

¹⁾ Krag og Stephanius, *Christian III's Hist.* Traduct. I, 335 et suiv. 342 et suiv. *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 46—7.

²⁾ La minute se trouve dans les Archives de l'État.

³⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 50 et suiv.

Haffniæ, Anno 1557, n'a probablement pas été imprimé; mais l'autographe recherché de l'auteur, ainsi qu'une dédicace proluxe adressée à Carolus Danzæus, se trouve encore conservé¹⁾.

L'année suivante vit engager Danzay dans les négociations entre le Danemark et la Suède, travail qui pendant tant d'années allait réclamer ses facultés et ses forces. C'est que, le 22 avril 1558, le roi Gustave écrivit à son fils, le duc Éric, d'envoyer à Copenhague le Français Charles de Mornay, au service de la Suède, afin d'entrer en négociations avec Danzay et de sonder les dispositions du Danemark vis-à-vis de la Suède²⁾. Ailleurs³⁾ Mornay est qualifié de parent de Danzay, et devait être particulièrement apte à cette tâche, dont il est permis de croire qu'il s'est bien acquitté; car, le 3 octobre de cette même année, le roi Gustave récrivit à son fils qu'il envoyait Charles de Mornay à Copenhague engager le ministre de France, Charles de Danzay, à s'interposer entre le Danemark et la Suède⁴⁾. Ces négociations, on le sait, n'aboutirent à aucun résultat permanent; toutefois, tant que les deux vieux rois occupèrent les trônes du Nord, il y eut, malgré les sombres nues menaçant d'orage, moins de chances pour que la sourde inimitié vînt à éclater, que peu de temps après où deux jeunes princes qui ne connaissaient pas d'expérience, comme le faisaient les vieux, les conséquences pernicieuses de la guerre pour peuples et pays, saisirent les rênes du gouvernement. — Au reste on peut noter que Danzay dit lui-même qu'il avait «souvent» parlé au roi Gustave, dont la puissante individualité l'avait fortement impressionné⁵⁾.

L'avènement de Frédéric II n'amena aucun changement dans la position intime de Danzay vis-à-vis de la cour de

¹⁾ *Manuscr. de la Biblioth. Roy.*, Fonds Thott, 317 b. 8o.

²⁾ Sylvander, *Kalmars Hist.* VI, 404 et suiv.

³⁾ Resen, *Kong Frederik II's Krönike*, p. 124.

⁴⁾ Sylvander, *Kalmars Hist.* VI, 410—11.

⁵⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 25—6.

Danemark, d'autant que, à l'étranger du moins, on croyait le jeune roi bien disposé envers la France¹⁾. Le premier exemple que nous connaissons de la bienveillance de Frédéric pour Danzay, est que sur la demande de ce dernier, le 3 avril 1559, on accorda que la succession d'une Française, morte à Copenhague sans héritiers et dans un âge avancé, succession dévolue à la Couronne, échût à «Petther Lackey», qui, lui aussi, a été peut-être Français²⁾.

Au mois d'août 1559, Danzay assista aux fêtes du sacre de Frédéric II³⁾. Après la mort de Henri II, survenue cette même année, son fils, François II, fit transmettre par Danzay au roi de Danemark une demande de renouveler l'alliance entre la France et le Danemark. De même, ce ministre fut chargé de se rendre en Suède pour apaiser éventuellement les querelles engagées entre ce royaume et le Danemark⁴⁾. Danzay obtempéra à cet ordre dans l'automne de 1559⁵⁾, sans toutefois, paraît-il, avoir rien obtenu; car nous voyons que, le 25 novembre 1559, le roi Gustave, probablement après avoir eu la visite de Danzay, écrivit à son fils, le duc Éric, qui était à la veille de lui succéder, qu'il y avait lieu de craindre des hostilités de la part du Danemark⁶⁾.

Outre la tâche qu'avait Danzay d'être, au nom de la France, un instrument de réconciliation entre le Danemark et la Suède, il devait s'efforcer d'empêcher, surtout en faveur de l'Écosse, un rapprochement plus intime entre le Danemark et l'Angleterre, tâche naturellement malaisée, tant que le roi Frédéric aurait en Angleterre (1559—60) son envoyé, le professeur Jean Spithoff (Johannes Monasteriensis), pour faire à la reine Élisabeth des

¹⁾ *State Papers, Foreign Ser.* 1558—59, p. 117.

²⁾ Nielsen, *Kbhvns Diplomati.* IV, 563.

³⁾ Resen, *Kong Frederik II's Krønike*, p. 28.

⁴⁾ Resen, ouvrage cit., p. 35 et suiv.

⁵⁾ *Huberti Langueti Epistolæ secr. ad Augustum II*, 21—3.

⁶⁾ Schirren, *Archiv*, N. F. III, 337—9.

offres de mariage¹). Cette proposition ayant été repoussée, Danzay put respirer plus librement à cet égard, et, après la mort prématurée du jeune roi François II (5 décembre 1560), il put, au nom du jeune Charles IX et avec l'espoir d'un bon résultat, travailler à renouveler l'ancienne alliance entre la France et le Danemark. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Chronique de Frédéric II* par Resen (année 1561), après un exposé de l'état des choses d'alors en France, où Catherine de Médicis exerçait la régence avec quinze des plus grands seigneurs du royaume pendant la minorité de son fils :

«Ladite reine haïssait sourdement le roi de Navarre [Antoine de Bourbon, qui mourut en 1562], et afin de mieux pouvoir le supplanter et le faire périr, elle favorisait les Guise, et lui tendait des pièges. Mais ce roi avait beaucoup de puissants amis et recevait chaque jour des secours plus considérables, si bien que la reine eut peur de voir éclater une grande sédition dans son royaume. C'est pourquoi elle entra en pourparlers avec le connétable, afin qu'il mît fin à toute querelle et qu'il amenât une réconciliation à l'amiable, et de part et d'autre on arrêta de convoquer les états généraux à Paris pour en traiter. Sur ces entrefaites, le jeune roi Charles fit requérir auprès du roi Frédéric, et par écrit et de vive voix par l'entremise de son envoyé Carolus Danzæus (qui pour lors était toujours en Danemark), que l'ancienne alliance qui avait existé soit du temps de Monsieur son père, de triomphante mémoire, que du temps de son bien-aimé frère, fût maintenue inviolable et restât désormais durable et permanente. De son côté, il promettait toute fidélité, bonne volonté et serviabilité de frère et de bon voisin, et demandait en même temps qu'on ordonnât prochainement une entrevue où ils pussent traiter et conclure ultérieurement et plus explicitement cette affaire avec l'aide des

¹) Rørdam, *Kbhvns Univ. Hist.* II, 753. *State Papers, For. Ser.* 1559—60, p. 422—3. 1560—61, p. 57—8.

fidèles sujets de l'un et de l'autre. Le roi Frédéric fit bon accueil à cette proposition, et envoya immédiatement en France le S^r Georges Lykke avec quelques autres hommes de la noblesse et de la cour, afin que de vive voix ils pussent conférer ultérieurement tant avec le roi et la reine qu'avec les seigneurs de la régence sur ladite alliance et en arrêter les conditions.»

«Le S^r Georges Lykke arriva à Paris en pleins états généraux, alors que la pacification était arrêtée entre la reine et le roi de Navarre, et fut reçu en grande pompe et traité royalement. Et lorsqu'il eut obtenu l'audience du roi, on arrêta que le roi de Danemark, puissant maître et grand ami du royaume de France pendant la minorité du roi Charles, serait admis dans l'amitié intime de la France et revêtu des insignes de l'ordre royal de Saint-Michel: un messenger particulier du roi Charles, accompagné d'ambassadeurs, serait prochainement envoyé en Danemark à ce sujet¹⁾. — Le roi de Navarre fit dresser un somptueux banquet, auquel il invita le S^r Georges Lykke et sa suite de gentilshommes danois, traita cet hôte, l'honora en tous points comme le roi de Danemark en personne et, dans sa joie et liesse, il parla avec affabilité au S^r Georges Lykke de l'état des choses en Danemark et notamment des affaires de la religion. Et, apprenant que le roi Frédéric, comme son père, de glorieuse mémoire, avait pleinement adopté et maintenu la religion évangélique, il lui promit et lui fit espérer tout dévouement et amitié, et pria le S^r Georges de dire au roi son maître que, Dieu aidant, il ferait de sorte qu'avant la fin de l'année, l'Évangile fût librement prêché par toute la France. Ayant remercié Dieu en toute humilité d'avoir instruit ledit roi dans la connaissance de la pure et vraie doctrine, le S^r Georges Lykke loua fort ses intentions dignes d'un chrétien et d'un roi, tout en souhaitant et demandant

¹⁾ La minute de la lettre adressée à ce sujet par le roi Charles à Frédéric II et datée de Saint-Germain-en-Laye le 20 juillet 1561, se trouve dans les Archives de l'État.

humblement que Sa Majesté ne se laissât pas séduire par les erreurs de l'Église calviniste ou suisse, mais que la doctrine de Luther fût adoptée, pure et sans altération, et se propageât dans la France tout entière, comme depuis longtemps elle avait été embrassée en Danemark et en Suède et s'y était enracinée. A quoi le roi de Navarre lui répondit sans hésiter: Martin Luther et Calvin font la guerre à l'Église et au Pape romains au sujet de 40 points et articles principaux, et ils sont d'accord sur 39 points, de sorte qu'ils ne se disputent et ne se querellent surtout qu'au sujet d'un seul point. Maintenant ils devraient, chacun de son côté, attaquer de concert et sérieusement le pape, le supprimer et le subjuguier, pour convenir après, en sagesse et amitié, de ce seul point contentieux; alors l'Église pourrait un jour avoir du repos, et la doctrine pure et sans tache pourrait se présenter en plein jour, si bien qu'il n'y aurait qu'un troupeau et un berger dans toute la chrétienté. — En même temps, le roi rappela que c'est à peine si l'Église pourrait voir la lumière dans sa clarté ou gagner du repos, avant que ce point contentieux et les jugements et les opinions bizarres qu'il faisait naître, fussent, avec l'aide de Dieu et par les soins zélés des autorités chrétiennes, entièrement supprimés et enlevés.»

Tel est le contingent de la *Chronique*. Elle relate ensuite en détail comment, à Flensbourg, le 26 octobre 1561, une ambassade française conduite par le rhingrave Jean-Philippe, seigneur de Finstingen, conféra à Frédéric II les insignes de l'ordre de Saint-Michel¹⁾.

Au commencement de l'année 1563, Danzay, sur l'invitation du roi Frédéric, alla en France pour procurer au Danemark le

¹⁾ Les Archives de l'État renferment «Copia responsionis cum gratiarum actione ad acceptum torquem aureum Ordinis Michaëlis, Flensburg, 26 oct. 1561», d'où ressort que le roi avait hésité à accepter cette décoration, jusqu'à ce qu'on lui eût assuré que l'acceptation n'impliquait aucune obligation religieuse ou autre.

secours de quelques vaisseaux de guerre français dans le cas où éclaterait une guerre avec la Suède, le roi promettant de prêter un pareil secours à la France contre l'Angleterre, quand l'ordre serait rétabli dans le Nord. Tout d'abord cette proposition fut agréée par Catherine de Médicis et ses conseillers, qui n'étaient pas fâchés de voir le Danemark assez puissant pour repousser une attaque éventuellement dirigée contre le Sund par l'Espagne et les Pays-Bas. Danzay fut même envoyé à Dieppe pour enjoindre à l'amiral d'équiper les vaisseaux; mais, lorsqu'il revint, on s'était ravisé en pensant que, si la France prêtait ce secours au Danemark, l'Angleterre et l'Espagne profiteraient peut-être de l'occasion pour s'immiscer dans les affaires du Nord. C'est pourquoi l'on se contenta de recommander à Danzay de poursuivre son entreprise de mettre fin aux conflits dano-suédois¹⁾.

Lorsque néanmoins la guerre qui menaçait depuis si longtemps, éclata cette même année, ce devint pour Danzay une rude tâche. Dès qu'on apprit en France la rupture de la paix dans le Nord, Charles IX écrivit à son ministre près la cour de Danemark de donner tous ses soins à amener une réconciliation entre les puissances belligérantes²⁾. Et ce fut là pendant sept années l'œuvre à laquelle Danzay travailla sans relâche et avec une persévérance dont il n'obtint sa récompense que le 13 décembre 1570, jour où il put figurer, à Stettin, comme cosignataire du traité de la paix.

Nous avons un autographe de Danzay, relatant les voyages qu'il fit dans l'intérêt de la paix pendant les deux premières années de la guerre³⁾. C'est cette relation, avec d'autres communications de la part du ministre de France, que Maître

1) *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 48 et suiv. Cfr. Westling, *Det nord. Sjuårskrigets Hist.* Stockh. 1879, p. 14. note 6, et p. 25.

2) *Lettres de Catherine de Médicis*, publ. par H. de Ferrière II, 126, note. Sans date.

3) H.-F. Rördam, *Hist. Saml. og Studier* III, 312 et suiv.

André Sörensen Vedel a utilisée pour un abrégé de l'histoire de la guerre de Sept ans, qu'il a laissé en manuscrit¹⁾, ce même Vedel étant devenu aumônier du château de Copenhague en 1568, puis entré en relations d'intimité avec Danzay.

Dans cet opuscule, après avoir mentionné que, dès le commencement des hostilités, l'électeur Auguste, duc de Saxe, et le landgrave Philippe de Hesse avaient vainement cherché à éteindre le brandon de la guerre, Vedel raconte: «Lui aussi, Charles de Danzay, ministre et orateur du roi de France et qui avait déjà séjourné plusieurs années en Danemark, écrivit au roi son maître, en pensant que cette affaire le concernait, lui aussi, l'informa de l'ouverture des hostilités et le pria d'intervenir pour le bien commun. Lorsque plus tard une bonne occasion se présenta, il se rendit lui-même en France (au mois de juillet 1563); il soumit en personne l'affaire à son roi et obtint que ce dernier écrivit au duc de Saxe et au landgrave de Hesse, les priant de renouveler leur tentative de mettre la paix entre les rois belligérants. Il recommanda aussi à Danzay de donner tous ses soins à obtenir ce même résultat.»

Sur le voyage et le séjour que fit Danzay en France, on puise de plus amples détails dans une lettre écrite par le célèbre homme d'État Hubert Languet, l'un des nombreux Français nobles et savants qui, comme Danzay, avaient avec enthousiasme embrassé la Réforme. Voici ce qu'il écrit de Paris, le 4 septembre 1563, au D^r Ulric Mordeisen, chancelier de l'électeur de Saxe: «Aujourd'hui j'ai parlé à Danzay, qui vient d'arriver du Danemark. Je suis affligé de ce qu'il raconte de l'état régnant dans ces contrées-là, et je ne vois pas le moyen de pourvoir à la subsistance de toutes les troupes levées, dit-on, par les deux rois. Nous savons d'expérience

¹⁾ *Rerum bello Svecico gestarum series et narratio succincta, qua exponuntur tam armorum quam pacis tractationes memorabiles omnes 1563—70*, imprimé dans *Hist. Kildeskrifter*, publ. par H.-F. Rördam II, 163 et suiv.

combien le soldat allemand est un hôte désagréable, surtout lorsqu'on en déchaîne une multitude dans le pays»¹⁾. Voilà les sentiments d'un étranger bien intentionné, sous l'influence du récit de Danzay; mais ce fléau dévastateur devait durer plus de sept ans et changer en désert tant de contrées du Nord.

Le 17 octobre de cette même année, Languet écrit de Paris que Danzay repartait pour le Danemark et qu'en France on attachait un intérêt particulier à ce que la querelle entre le Danemark et la Suède fût vidée, afin que ces pays ne fussent pas la proie des Espagnols et des Néerlandais²⁾. Dans une lettre, datée de Paris le 22 octobre 1563 et adressée par Catherine de Médicis à Frédéric II, cette reine dit que le roi, son fils, est enchanté de voir les bonnes dispositions du Danemark vis-à-vis de la France, mandées par «S^r de Danzay, son conseiller, M^r d'hostel ordinaire et ambassadeur resident au pres de vous». Par contre, il regrettait beaucoup les hostilités contre la Suède, et cet ambassadeur avait pour cette raison à offrir ses services pour ramener la paix³⁾.

Peu de temps après son retour à Copenhague, Danzay songea à aller en Suède afin de voir ce qu'il pourrait y faire; mais il renonça à donner suite à ce dessein, le roi Frédéric s'y opposant carrément, et parce qu'il pensait que Danzay n'avait rien fait de bon dans sa dernière visite en Suède⁴⁾, et parce qu'assurément les Suédois ne comptaient entrer dans aucun accommodement, s'il ne portait au Danemark un préju-

¹⁾ *H. Langueti epistola* II, 256—8.

²⁾ Ouvr. cit. II, 266—8. Dans une lettre postérieure (du 16 novbr. de la même année), Languet dit que Danzay était parti de Paris pour une entrevue fixée à Rostock, afin de chercher à réconcilier les puissances belligérantes (ouvr. cit. II, 268—70).

³⁾ La minute se conserve dans les Archives de l'État.

⁴⁾ Cette visite n'est mentionnée ni dans la relation de Danzay ni dans l'écrit de Vedel; mais peut-être qu'elle a eu lieu aux mois de mai-juin 1563. Cfr. *Danske Mag.* IV, 217—8, où l'on doit corriger la date 1562 en 1563, comme il ressort de l'original conservé dans les Archives de l'État.

dice sensible; pour ces raisons le roi était disposé à tenter la fortune de la guerre encore une fois¹⁾.

Comme par conséquent il n'en fut rien du voyage de Suède, Danzay revint en France au mois de janvier 1564. De Fontainebleau il communiqua au roi Frédéric que, le 23 janvier, il avait transmis au roi Charles la lettre dont Frédéric l'avait chargé²⁾. Comme le roi de France avait eu connaissance que l'Empereur Ferdinand et plusieurs princes allemands voulaient faire convoquer un congrès à Rostock en vue de la paix, Danzay reçut l'ordre de s'y rendre. Au mois de mars, il se mit en route pour retourner en Danemark. Il traversa Bruxelles le 9 mars. Quelques jours après, le cardinal Granvelle, gouverneur des Pays-Bas, en informa l'Empereur et lui communiqua également — on ignore si ce fut d'après le récit de Danzay, — des nouvelles de Danemark, d'après lesquelles la perspective de ce pays était bien sombre: les Suédois ayant envahi le pays, la peste ravageant les villes où les troupes avaient été logées, et le mécontentement régnant par tout le pays³⁾.

De retour à Copenhague, Danzay envoya près du roi Éric un Français, nommé Jean Durand, porteur d'une lettre adressée par le roi de France, sans doute dans l'intention d'appuyer la prière que lui avait faite l'Empereur d'envoyer des mandataires au congrès de Rostock⁴⁾. Toutefois, cette grande assemblée d'envoyés de tant de princes fut inutile, on le sait; car le roi Éric ne voulait pas députer de mandataires pour négocier. Aussi Danzay, qui semble en avoir été averti à temps, resta-t-il à Copenhague⁵⁾.

Le 29 mai 1564, le roi Frédéric manda au sieur Magnus

¹⁾ Livre de lettres de la Chancellerie 1561—65, p. 364.

²⁾ La minute se trouve dans les Archives de l'État.

³⁾ Weiss, *Les papiers d'État du cardinal Granvelle* VII, 401—2. 404.

⁴⁾ Rørdam, *Hist. Saml. og Studier* III, 314.

⁵⁾ Rørdam, *Hist. Kildeskrifter* II, 168. Sans doute, Westling (*Det nord. Sjuårskrigets Hist.*, p. 83) a tort de dire que Danzay assista au congrès de Rostock.

Gyldenstjerne, gouverneur de Copenhague, qu'à la prière de Danzay il avait relâché trois Français¹⁾ faits prisonniers (dans la guerre contre la Suède?). Le roi fit encore preuve de la même prévenance et surenchérit même, lorsque, le 22 septembre de cette année-là, il écrivait à Magnus Gyldenstjerne qu'« en l'honneur du roi de France et sur la prière de son ambassadeur, Notre amé et féal Sr Carolus Danzæus », il avait relâché « tous les corsaires français faits prisonniers près de Notre royaume de Norvège; seulement ils devront s'engager par serment, en termes précis et avec garantie, à observer la paix et à se présenter, à un moment déterminé (dont vous conviendrez avec ledit ambassadeur), à Copenhague, où ils donneront satisfaction à quiconque aurait à se plaindre d'eux »²⁾. On peut croire que Danzay a obtenu le même résultat, lorsque, cette même année-là, il s'adresse au roi en faveur de quelques pêcheurs dieppois dont on avait capturé et séquestré les navires. Le ton de cette lettre est très poli et la forme fort modérée: on convient que les côtes de Norvège viennent d'être infestées par des corsaires; mais ces pêcheurs étaient des gens pacifiques, qui peut-être se seraient approprié un peu de bois de chauffage, sans avoir présumablement commis d'autres forfaits³⁾.

Tout en profitant ainsi de l'occasion pour protéger des compatriotes dans l'embarras, et bien qu'il se posât aussi en protecteur des Écossais⁴⁾, si intimement alliés avec la France, Danzay n'en faisait pas moins de la pacification son grand œuvre. Le 12 août 1564, il écrit à Auguste, électeur de Saxe, que le roi de Suède lui a certifié être disposé à la paix et qu'en conséquence il a exhorté son roi à ne pas abandonner

1) Livres de lettres de la Chancellerie 1561—5, p. 454—5.

2) La minute se trouve dans les Archives de l'État.

3) La minute est conservée dans les Archives de l'État.

4) Danzay mentionne par occasion que les affaires des Écossais lui donnaient autant de travail que celles de ses compatriotes (*Hist. Tidsskr.* 3^e sér. II, 641, note).

tout à fait la pacification commencée¹⁾. Aussi Danzay ayant appris que le susmentionné Jean Durand, envoyé en Suède par son roi, avait péri en route pour la France, jugea-t-il à propos de se rendre de nouveau à la cour de France afin de hâter la médiation.

En novembre 1564, il commença ce voyage qui fut long ; car le roi séjournait dans la partie la plus méridionale de la France. Mais du reste on prêta l'oreille à ses représentations sur l'importance de chercher à rétablir la paix dans le Nord, et il revint porteur de lettres adressées non seulement aux deux rois belligérants, mais encore aux deux alliés du Danemark, Lubeck et la Pologne. En retournant il présenta lui-même à Lubeck l'une de ces lettres, et profita de l'occasion pour traiter en personne avec le sénat de cette ville. Enfin, en mai 1565, il rentra à Copenhague²⁾, où il trouva Jacques Citzewitz et André Borch, envoyés du duc de Poméranie, avec lesquels il conféra avant leur départ pour la Suède. On convint qu'il s'agissait tout d'abord d'amener un armistice, afin que les négociations de la paix pussent se faire en repos.

Les envoyés de Poméranie ne revenant pas de Suède ni ne donnant de leurs nouvelles, Danzay dut se rendre lui-même en Suède. Le 4 juin 1565, il écrivit au roi Éric pour se procurer un sauf-conduit. Le 17 juin, ce roi lui répondit de Stockholm qu'il regardait la médiation comme inutile, à moins que le roi de Danemark ne voulût réellement la paix, et que Danzay n'apportât de la part de ce dernier des pleins-pouvoirs ainsi que les conditions auxquelles il acquiescerait. Pourtant le roi Éric lui envoya le sauf-conduit demandé³⁾. Danzay, qui s'était déjà approché de la frontière et qui séjournait à Vandaas,

¹⁾ *Archiv für die sächsische Geschichte* V, 27.

²⁾ Rördam, *Hist. Kildeskrifter* II, 169. *Hub. Langueti epistolæ* II, 304—6.

³⁾ Imprimé dans *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 346—7.

château de Sten Bille, situé dans le canton de Gjönge, écrivit de là une lettre au roi de Suède. Cette lettre, empreinte, comme toute l'individualité de notre homme, de sagesse et de modération, eut tant d'effet que la Suède exposa ses demandes, quoiqu'on n'eût pas encore reçu les conditions de paix du roi de Danemark. C'est à Orreholm en Westrogothie qu'on les présenta à Danzay, qui dut bien s'étonner en voyant que la Suède demandait le Halland, le Bohus Len, le Vik (Vigen), le Jemteland, la vallée de Herje, la reddition de la forteresse d'Elfsborg, conquise par le roi Frédéric, outre diverses autres concessions¹⁾. Quoiqu'on pût prévoir l'impossibilité d'obtenir aucun accommodement sur cette base-là, Danzay continua ses efforts. Dans un nouvel et minutieux projet de paix émanant de la Suède et daté d'Orreholm le 3 septembre 1565, les conditions étaient presque aussi dures — la Blekinge et le Sölvitsborg Len ayant été substitués au Bohus Len et au Vik — : on demandait le libre passage du Sund, etc., conditions dans lesquelles on pouvait prévoir que le roi de Danemark ne pouvait ni ne voulait entrer malgré les malheurs qui avaient frappé ses armes²⁾. Toutefois Danzay ne désespéra pas de vider la querelle. Dans une entrevue avec le roi Frédéric et son sénat à Halmstad, à la mi-septembre, il fit tant que le Danemark, lui aussi, posa une proposition de paix déterminée (datée de Copenhague le 29 septembre 1565), proposition en apparence assez modérée, comparée avec celle des Suédois, puisqu'en substance elle portait à maintenir le *statu quo* d'avant la guerre, conformément au traité conclu, en 1541, entre les deux royaumes à Brömsebro, bien qu'avec fort peu de chances d'être

1) Westling, *Det nord. Sjuårskrigets Hist.*, p. 103.

2) La copie de ces conditions de paix se trouve dans la Bibl. Roy., Vieux Fonds Royal 2576, 4^o.

acceptée du roi Éric¹⁾. Néanmoins Danzay se remit en route pour aller trouver le roi de Suède²⁾.

Cependant la guerre sévissait en toute sauvagerie. Nous rappellerons seulement l'invasion désastreuse en Westrogothie par l'armée danoise et celle que firent les Suédois en Halland, où ils enlevèrent la place de Varbjerg, et finalement la victoire remportée par Daniel Rantzau à Axtorna ou Svarteraa. On ne peut donc pas s'étonner que la réponse obtenue par Danzay à Jönköping, le 24 octobre 1565, fût un refus net. Néanmoins, persévérant comme il l'était, il ne désespéra pas tout à fait. Dans une longue missive, datée de Steinberg le 29 octobre 1565 et adressée au roi de Suède, il cherchait à repousser l'imputation qu'on lui avait faite en Suède de servir les intérêts du Danemark plutôt que ceux de la France. Une lettre de date postérieure (Copenhague, 13 novembre 1565) a pour but de contribuer à faire nommer, de part et d'autre, des commissaires de paix qui pussent se réunir sur la frontière, comme cela avait eu lieu anciennement, quand il y avait une querelle entre les royaumes, proposition dont on négocia aussi l'année suivante³⁾. En somme, Danzay ne négligeait aucun moyen de susciter des dispositions réconciliatrices; mais tout fut en vain. Le 2 janvier 1566, force lui fut de communiquer au roi Frédéric que le roi de Suède n'était pas d'humeur à accepter les conditions de paix mises en avant par le Danemark⁴⁾. Cependant ce maigre résultat de tant de mois d'efforts ne

¹⁾ Westling (p. 110—1) donne, d'après une lettre du roi Éric, un compte rendu des conditions de paix du Danemark; mais ce compte rendu n'est pas digne de foi. On trouve dans la Bibl. Roy., Vieux Fonds Roy. 2576. 4^o, une copie, d'ailleurs assez peu fidèle, des instructions données par le Danemark à Danzay. Ces instructions, il est vrai, sont assez vagues sur quelques points, mais indiquent pourtant une disposition à conclure la paix à des conditions tolérables et sans humiliation proprement dite pour aucune des parties.

²⁾ Concernant ce voyage voir Rørdam, *Hist. Kildeskrifter* II. 162.

³⁾ Westling, p. 139 et suiv.

⁴⁾ La minute se trouve dans les Archives de l'État.

détourna pas l'ambassadeur de France de travailler plus tard avec un zèle infatigable à trouver de nouveaux expédients pour rétablir la paix.

De retour à Copenhague vers la fin de 1565, Danzay apprit que, voulant demander la permission d'enrôler quelques milliers de Gascons pour continuer la guerre, le roi Frédéric avait envoyé en France André Lorichs, de Flensburg, à qui le roi avait souvent confié des missions diplomatiques. A ce sujet, Danzay dut communiquer au roi que cette permission ne pouvait probablement pas être obtenue, le roi de France ne voulant pas prendre nettement parti¹⁾ malgré toute son amitié pour le roi de Danemark. Danzay avait bien deviné les dispositions de la France; car la réponse du roi Charles, parvenue en Danemark, contenait un refus poli, mais positif²⁾. Il en fut de même, lorsque, en 1567, le roi de Danemark voulut recruter en France une compagnie d'*harquebuziers* avec leurs officiers: on lui fit savoir qu'on ne pourrait permettre d'attirer des Français hors de leur pays³⁾. Ces refus durent forcément refroidir les sentiments d'amitié que Frédéric II avait nourris autrefois pour la France, d'autant plus que ce pays avait permis aux Suédois (1566) d'enrôler des forces assez considérables destinées à la guerre contre le Danemark⁴⁾.

Comme nous avons, dans les copies faites par André Vedel, bon nombre de lettres échangées, à partir de juin 1565, par Danzay au nom de son gouvernement avec les rois du Nord, avec Lubeck et la Pologne, en vue de la pacification, il est possible de suivre presque pas à pas l'ambassadeur de

¹⁾ *Revue historique* IX, p. 330 et suiv. La minute se trouve dans les Archives de l'État.

²⁾ La réponse de Charles IX, datée de Moulins . . . janvier 1566, et celle de la reine Catherine, datée de Moulins, 30 janvier 1566, l'une et l'autre dans les Archives de l'État.

³⁾ *Lettres de Catherine de Médicis* III, 26 (Catherine à Danzay, 7 avril 1567).

⁴⁾ Silfverstolpe, *Hist. Bibl.* VII, 20.

France sur ce terrain¹⁾. Son activité est mise encore plus nettement en lumière par la longue série de dépêches qu'il écrivit au roi Charles IX et à la reine Catherine de Médicis et où il fournit à son gouvernement des renseignements substantiels sur les affaires du Nord. Nos Archives de l'État renferment des copies de ces lettres dans un livre qui comprend depuis février 1567 jusqu'en août 1573. Comme on peut espérer que cette collection de documents originaux verra le jour dans un avenir peu lointain, on devra plutôt ajourner jusqu'à une époque ultérieure l'examen détaillé de ces matériaux. D'ailleurs notre cadre ne permettrait pas de donner de l'activité diplomatique de Danzay un aperçu aussi détaillé que le permettraient les documents originaux qui nous ont été conservés.

Les négociations de paix étant suspendues jusqu'à nouvel ordre, Danzay travailla, en 1566 et dans l'intérêt de l'humanité, à l'échange mutuel des prisonniers faits de part et d'autre pendant la guerre et dont le sort était précaire, ce que sûrement on pouvait affirmer de beaucoup de prisonniers danois forcés de travailler dans les mines d'argent de Sala. Cependant cet échange heurta contre des difficultés, entre autres, parce que la seule chose importante pour le roi Éric était de ravoir à sa disposition les officiers supérieurs²⁾ faits prisonniers par les Danois pendant la guerre. Du reste, ce nombre s'accrut cette même année, le général suédois Charles de Mornay et son « lieutenant », Jacques Christensen Håstsko, ayant été enlevés par les troupes danoises durant une reconnaissance.

Un fait témoigne de l'obligation où Danzay se croyait d'être d'accord avec le gouvernement danois dans ses négociations avec la Suède. C'est la teneur d'une lettre adressée, le 5 novembre 1566, au roi Frédéric par le conseil gouvernemental

¹⁾ Rördam, *Hist. Saml. og Studier* III, 316 et suiv.

²⁾ Resen, *Frederik II's Krönike*, p. 162.

de Copenhague (Magnus Gyldenstjerne, Othon Krumpen et Byrge Trolle). On y lit :

«Faisons savoir très humblement à Votre Majesté Royale que l'ambassadeur de France nous a apporté une lettre écrite par lui en réponse à la missive du roi de Suède. Nous avons fait traduire en danois cette lettre; ensuite nous l'avons lue et bien méditée. Nous envoyons ci-joint à V. M. R. une copie de ladite lettre, requérant humblement V. M. R. que, si Elle désire y changer quelque chose, Elle daigne nous en prévenir, après quoi nous nous conformerons au bon plaisir de V. M. R. Et requiert ledit ambassadeur que V. M. R. daigne prendre connaissance du sauf-conduit envoyé ici par le roi de Suède, et que, si V. M. R. trouve ce sauf-conduit satisfaisant, Elle veuille bien le signer, et que le Suédois qui réside dans cette ville soit prochainement renvoyé¹⁾).

Sans nous arrêter à la réponse que le roi fit à cette lettre, nous laisserons au lecteur de juger si elle et d'autres lettres montrant que, dans ses tentatives de médiation, Danzay conférait avec le gouvernement danois, permettent de rien conclure sur les droits du roi Éric à se plaindre que Danzay favorisait le Danemark²⁾. En effet, l'ambassadeur de France avait beau faire, en Suède, des propositions qu'il savait désapprouvées par le gouvernement danois. D'ailleurs Éric XIV était d'un naturel si soupçonneux qu'on ne saurait attacher trop d'importance à ses incriminations. Les dépêches encore conservées de Danzay ne portent pas à croire qu'il favorisât un royaume aux dépens de l'autre. Le fait est qu'il resta français, si grand que fût le nombre d'années qu'il séjourna dans le Nord, et il eut toujours en vue, jusqu'au bout, les intérêts de la France.

Pendant la dernière partie de l'année 1566, Danzay négocia souvent avec les villes hanséatiques, surtout Lubeck, qui durant

¹⁾ La minute se trouve dans les Archives de l'État.

²⁾ Resen, p. 167.

la guerre avait embrassé les intérêts du Danemark, mais qui devait ressentir fortement le préjudice porté par la guerre aux paisibles relations commerciales, et pour ces raisons était intéressé au rétablissement de la paix dans le Nord. Danzay fit même à ce sujet deux voyages à Lubeck en 1567—68¹⁾.

Les négociations engagées par Danzay avec le roi Éric pour amener une entrevue près de la frontière de Falkenberg en janvier 1567 n'aboutirent à rien, pas plus que le projet postérieur d'un congrès de paix à Stralsund²⁾.

Les dépêches déjà citées de Danzay ne renseignent pas seulement sur la marche des négociations de la paix; elles servent aussi à bien éclairer, sur plusieurs points, l'état intérieur du Nord. Comme exemple on peut citer la première lettre de la collection, datée le 26 février 1567 et contenant un aperçu remarquable soit du changement qui s'était opéré dans la position du roi de Danemark, soit de l'essor qu'avaient pris les finances du royaume depuis l'été qui venait de s'écouler — par conséquent sans doute à partir du temps où Pierre Oxe, revenu de sa longue expatriation, fut nommé majordome du royaume et mis à la tête de l'administration civile. Cette lettre, où Danzay exprime aussi sa réprobation de l'excessive liberté qu'avait la noblesse danoise, a déjà été reproduite en partie par Gram³⁾. Les autres lettres de cette collection ne sont pas encore imprimées; mais on peut croire que, présentées dans une édition imprimée facilement accessible⁴⁾, elles attireront l'attention.

Parmi les faits mentionnés dans les dépêches de Danzay, on trouve aussi ce remarquable événement que James Bothwell,

1) Pour plus de détails voir les dépêches et lettres de Danzay.

2) Westling, p. 156.

3) *N. Cragii Historia Christiani III, Præfatio*, p. 85—6.

4) Le professeur Fr. Schiern, dans son mémoire sur Bothwell, inséré dans *Hist. Tidsskrift*, 3^e sér. II, a le premier fait un usage proprement dit de ces lettres.

époux de Marie Stuart, fut emmené prisonnier à Copenhague. On se bornera pourtant ici à nommer les points de contact de l'ambassadeur de France avec cette sinistre apparition, en faisant observer que la France était intéressée à ce que Bothwell ne fût pas extradé aux gouvernants de l'Écosse pour y subir sa peine. Aussi Danzay dut-il travailler à atteindre ce but malgré son peu de sympathie pour ce personnage, dont le sort définitif fut, après de longues négociations, de languir le reste de sa vie dans une prison danoise¹).

Le détronement du roi Éric, survenu en 1568, et son remplacement par son frère Jean III durent raviver la médiation de la paix. Toutefois le congrès de paix qui eut lieu cette année-là à Roeskilde, n'aboutit à rien, et l'on n'obtint pas non plus de meilleur résultat dans l'entrevue des envoyés des deux royaumes, en août 1569, sur la frontière entre Knærød et Ulfsbæk, quoique Danzay, assistant à cette entrevue, fit de son mieux pour amener une réconciliation, et écrivit au roi Jean pour le porter à faire des concessions²).

Les Suédois faisant défaut, il n'en fut rien d'un nouveau congrès de paix dont Danzay avait réussi à faire arrêter la tenue à Rostock en novembre de cette année, et où les envoyés du roi de Pologne devaient aussi assister³). Ce fut seulement lorsque la Pologne prit en main la conduite des médiations que les choses revêtirent un aspect sérieux, et ce fut aussi sur la proposition du roi de Pologne qu'on choisit Stettin pour lieu de réunion, quoique cela fût très incommode pour les Danois⁴). C'est donc là que, le 1^{er} juillet 1570, des mandataires des puissances belligérantes s'assemblèrent avec des

¹) Voir le susmentionné mémoire approfondi de Fr. Schiern et, spécialement en ce qui concerne Danzay, p. 640—1, 653—4, 659, 681—2. Cfr. *Danske Saml.* IV, 15 et suiv.

²) Resen, p. 224. Vieux Fonds Royal 2576, 4^o.

³) Rördam, *Hist. Kildeskifter* II, 176—7.

⁴) Livres de lettres de la Chancellerie 1566—70, p. 584—5.

envoyés d'autres princes intéressés au rétablissement de la paix. Il va de soi que Danzay ne fut pas absent. On allait donc enfin recueillir le fruit de ses longs et infatigables travaux. Il est vrai que son désir ne fut pas rempli et qu'on n'obtint pas d'amener un armistice durant les négociations de la paix; mais, après des débats presque interminables, on finit par réussir à faire conclure, le 13 décembre 1570, jour de la Sainte-Lucie, une paix qui rendit aux pays scandinaves le repos dont ils avaient tant besoin. Parmi les signataires de ce traité figurait «Carolus Danzæus, Conseiller et maître d'hôtel du roi de France», et à coup sûr aucun des autres seigneurs qui signaient n'avait fait, même approximativement, de si grands efforts que cet honnête homme¹⁾ pour amener la paix dans le Nord. En Suède même, on reconnut ses mérites sous ce rapport.

Dans son grand poème intitulé *Rerum Danicarum libri XI* (1573), le D^r Erasmus Lætus déjà nommé a dépeint l'activité déployée par Danzay au congrès de Stettin, en disant entre autres choses:

Præcipuam impendit curam Danzæus, et omnes
 Admouit cuneos, ne res, ceu sæpe, recisso
 Excidat eventu: frustra que et adisse labores
 Tot Procerum sit visa manus, qui prælia tolli
 Et pacem cupiant regna in vicina reuerti.

Le poète représente alors Danzay parlant aux membres du congrès; puis il donne l'aperçu suivant des qualités personnelles de cet homme:

Sic breuiter Danzæus: erat vir is optimus, et qui
 Henrico pridem Galliarum à Rege potenti
 Christiano missus nostras Orator in vrbes
 Venerat, ac multa cum Danis luce moratur.
 Huic Musas, toto quicquid de Helicone propinant,

¹⁾ Resen, p. 231—4. 371 et suiv. Rördam, *Hist. Kildeskrifter* II, 177—8.

Indulsisse ferunt, studiis ornasse, beatis
 Ingenium pinxisse notis, et pectora cultu
 Firmasse; ipse vsum rerum variique laboris
 Addiderat; sentire et idem, quod dicere: nulli
 Inuisus, cunctis affabilis, ore benignus
 Prælargusque manu: doctrinis maximus, et quod
 Præcipuè laudes, humano nobilis vsu.

Il va sans dire que dans le grand nombre d'années que Danzay passa dans le Nord après la paix de Stettin, il prit encore part à diverses négociations diplomatiques importantes; mais nous ne ferons qu'effleurer ici ce point.

C'est à peine si Danzay nous a laissé quelque franche expression de sa manière de voir les horreurs de la Saint-Barthélemi. Mais nous savons qu'il dut se prêter à faire au gouvernement danois et à plusieurs autres gouvernements une relation tout à fait altérée de cette affaire en la communiquant dans une lettre qu'on lui avait adressée à cet effet de Paris au nom de son roi. Chez nous on semble avoir trouvé son compte à feindre de croire l'exposé des choses donné par les Français¹⁾. Pourtant il n'est pas invraisemblable que l'ancienne sympathie du roi Frédéric pour la France s'est considérablement refroidie par suite de ces événements.

Cette année-là (1572) nous trouvons Danzay fort occupé des projets de révolution par lesquels les Suédois pensaient qu'avec l'aide de la France ils pourraient priver Jean III, peu aimé de ses sujets, de la dignité royale qu'il avait acquise en détrônant son frère Éric XIV. On se proposait surtout de tirer Éric de sa dure prison; et, pour obtenir le secours de la France, on consentait à élire roi Henri d'Anjou, frère de Charles IX. Il y eut beaucoup de négociations entre Danzay et les conjurés, parmi lesquels on distinguait les Français

¹⁾ Rördam, *Hist. Saml. og Studier III*, 319 et suiv.

Charles de Mornay et Pontus de la Gardie, hauts fonctionnaires de l'État de Suède¹). On dut pourtant renoncer à ces projets, qui semblent assez fantastiques à l'égard de Henri d'Anjou, élu roi de Pologne le 15 mai 1573. Comme on le sait, il renonça sans regret à cette position pleine de dangers et de peines, quand la mort de Charles IX, survenue le 30 mai 1574, rendit vacant le trône de France.

Élu roi de Pologne, Henri s'adressa, ainsi que son frère Charles, à Frédéric II pour obtenir un sauf-conduit permettant à Henri de traverser, sans obstacle et avec un certain nombre de soldats, les terres et eaux du roi de Danemark, pour arriver dans son propre royaume²). Ces demandes, présentées par Danzay, n'embarrassèrent pas médiocrement Frédéric. Il écrivit aussitôt à ses amis d'Allemagne, Auguste, électeur de Saxe, Ulric, duc de Mecklembourg, et Jean-George, électeur de Brandebourg, pour savoir ce qu'ils en pensaient. Les réponses, qui arrivaient au fur et à mesure, témoignèrent que ces princes regardaient cette affaire avec une certaine hésitation. Il en fut de même du duc Adolphe de Gottorp, à qui Danzay avait adressé, de Kolding, une demande analogue, en s'excusant de ne pas se présenter en personne chez lui pour cause de maladie. Le résultat final fut que le roi Frédéric donna une réponse évasive en renvoyant à des négociations ultérieures³), dont on n'eut que faire, toute la question tombant d'elle-même par le fait que l'Empereur permit à Henri de traverser l'Alle-

¹) On trouve, dans A.-G. Ahlquist, *Karin Månsdatter* p. 81, 138—41, quelques renseignements sur ces projets et la part qu'y eut Danzay. Mais on en trouve de beaucoup plus amples dans l'excellent ouvrage, récemment paru, de F. Ödberg et intitulé *Om stämplingarne mot konung Johan III åren 1572—75*. Stockholm 1897.

²) La lettre de Henri est datée du camp devant la Rochelle, le 27 juin 1573; celle de Charles IX est datée du camp devant Boulogne, le 30 juin de la même année. Les minutes se trouvent dans les Archives de l'État avec beaucoup d'autres notes concernant cette même affaire.

³) Cfr. la lettre de Catherine de Médicis, du 16 octobre 1573, à Danzay (*Lettres* IV, 261 et suiv.).

magne, après qu'on se fut désisté de la prétention de se faire escorter par des troupes françaises.

Durant ces négociations, il avait surgi une autre affaire qui donna aussi beaucoup à faire à Danzay. Un vaisseau de guerre venant de Dantzig était entré dans le Sund, hunier et pavillon largués et ayant à son bord l'ambassadeur français Lansac, qui avait concouru à l'élection du roi. Lansac était accompagné de quelques Polonais désireux de présenter leurs hommages à leur nouveau maître. Ce vaisseau fut arrêté par des bâtiments de garde danois qui s'opposaient à son passage pour aller en France, parce qu'il n'en avait pas obtenu d'avance la permission du roi de Danemark. Il s'écoula assez de temps avant que, sur les représentations de Danzay, le roi Frédéric consentit à relâcher ce vaisseau avec l'ambassadeur de France, de manière à le laisser continuer le voyage. Cette affaire fut expliquée dans des lettres adressées au gouvernement français qui pourtant, à ce qu'il paraît, attacha peu d'importance à cet affront; car — assurément par crainte de voir l'influence espagnole s'exercer dans le Nord, — il tenait fort à conserver de bonnes relations avec le Danemark ¹).

Durant l'automne de 1573, Danzay, qui depuis les négociations de paix entre le Danemark et la Suède, avait beaucoup de relations en Pologne, dut aller dans ce pays pour consolider le trône de Henri. Le sacre eut lieu à Cracovie en janvier 1574. Danzay a donc dû y assister ²). Au reste, il est clair qu'il a eu une tâche malaisée, et Dieu sait comment les choses se seraient passées, si le roi Henri n'eût tourné le dos à la Pologne. Alors Danzay, laissé en arrière, eut à se tirer d'affaire comme il put et à apaiser les esprits irrités du départ du roi. Mais ce ne fut pas sans grandes difficultés ni sans grands

¹) Le dossier de cette affaire se trouve dans les Archives de l'État.

²) Le roi Frédéric II avait été invité à se laisser représenter à cette solennité; mais il s'excusa sur le manque du temps et les entraves de la saison.

dangers qu'en août 1574 il s'esquiva sain et sauf de ce pays agité par les divisions intestines¹⁾. Pendant son séjour à Cracovie, il avait aussi sauvegardé les intérêts du gouvernement danois en tâchant d'intervenir dans un conflit surgi à l'occasion que quelques corsaires polonais qui, ayant fait un tort considérable à des sujets danois, avaient été saisis et punis de mort en Danemark. Toutefois il n'arriva pas à voir la fin de ce conflit; car il dut partir précipitamment²⁾.

Le projet de mettre un prince français sur le trône de Suède ayant échoué, les mécontents, surtout Charles de Mornay, déjà nommé, reportèrent leurs pensées sur Éric XIV prisonnier ou sur son cadet Charles, duc de Sudermanie. On espérait pouvoir opérer une révolution avec l'aide d'un corps de mercenaires écossais; mais ce projet fut éventé, et le roi Jean fit exécuter Mornay (4 septembre 1574), quoique ce dernier lui eût sauvé la vie alors qu'Éric XIV attentait à ses jours. A coup sûr, Danzay a dû apprendre avec beaucoup de regret le sort de son compatriote, qui, durant toute une série d'années, avait rendu à la Suède beaucoup de signalés services. Plus tard, Danzay tâcha de prêter à la veuve et au fils laissés par Mornay tous les secours qui étaient en son pouvoir³⁾.

On a déjà mentionné que les sentiments d'amitié que Frédéric II avait entretenus envers la France, s'étaient notablement refroidis avec le temps. On croit avoir encore une preuve de cette assertion dans le fait qu'en 1574 Claude Pinart de Cramailles, ambassadeur français nommé en Suède et qui s'y rendait, sollicita une audience après de Frédéric II résidant

¹⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI. 42 et suiv.

²⁾ *Hub. Langueti epistolæ* I, 23—9.

³⁾ Dans *Bidr. till Hallands Historia*, p. 225—57, P. v. Möller a donné un exposé de l'histoire de Charles de Mornay. On trouve de ce sujet, dans l'ouvrage déjà cité et dernièrement paru de F. Ödberg, une discussion renouvelée, appuyée sur de vastes recherches dans les archives, qui contribuent beaucoup aussi à faire connaître l'activité de Danzay dans les années 1572—75.

alors au château de Skanderborg, mais ne fut pas reçu. Cet outrage porta même Danzay à proposer son propre rappel du Danemark au gouvernement français. Son arrière-pensée était surtout que la simple menace forcerait le monarque danois à s'excuser convenablement de n'avoir pas voulu recevoir Pinart¹⁾.

Pour renseigner ce dernier pendant sa mission dans le Nord, Danzay, dans un *Discours*, lui parla tout au long de l'activité qu'il avait déployée pendant de longues années près les cours scandinaves, ainsi que de la situation politique générale du Nord, principalement de l'état des choses en Suède et sur les bords de la Baltique. La France se voyait disputer son commerce avec la Russie par la voie de la Narva; elle y attachait une grande importance, mais la Suède s'en offusquait; de là, ces interminables négociations²⁾.

Le roi de France Henri III n'étant pas encore marié, Danzay, qui avait toujours en vue d'augmenter l'influence et la puissance de sa patrie, songea à faire marier ce roi avec la princesse suédoise Elisabeth, fille cadette de Gustave Wasa, et comme en France on paraissait s'intéresser à ce projet³⁾, il tâcha de renseigner sur tout ce qui pourrait recommander cette jeune personne⁴⁾. Toutefois il n'atteignit pas son but; car Catherine de Médicis, paraît-il, appréhendait que la famille royale de la Suède ne fût un peu sujette à l'aliénation mentale héréditaire, crainte à laquelle sans doute Danzay avait lui-même donné lieu par ses renseignements antérieurs.

Danzay ne fut pas rappelé en France, comme il y avait fait allusion; d'ailleurs il ne l'aurait probablement pas non plus désiré sérieusement. Mais les dispositions du roi Frédéric

¹⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 91 let suiv.

²⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 45—85. Danzay a daté du 12 avril 1575 son *Discours des affaires de Dannemark et de Suède à Monsieur de Pinart, Conseiller du Roy, Secrétaire de l'État.*

³⁾ *Lettres de Catherine de Médicis* V; 107.

⁴⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 23 et suiv.

envers la France n'étaient pas des meilleures, comme il appert, ce semble, de ce que dit Danzay dans une lettre adressée à Henri III et datée le 24 novembre 1575: «Le roi de Dannemarck est encore fort malade, tellement que peu de personnes parlent avec lui. Le Sieur Peter Oxe mourut le 24 Octobre, au quel il n'a tenu que le dit Roi de Dannemarck ne se soit déclaré l'ennemi de Votre Majesté, à quoi les principaux du Conseil se sont opposés. J'espère que ci-apres toutes choses s'y conduiront avec plus de consideration et douceur.»

Ce sont peut-être les agitations de la France qui y firent affecter une indifférence singulière à l'égard du représentant de l'État près la cour de Danemark: on négligea pendant longtemps de lui envoyer son traitement et de le rembourser, quoiqu'on ne méconnût pas son zèle pour favoriser les intérêts de sa patrie¹⁾. Les lettres de 1575 et de 1580—1586 encore conservées et adressées au roi Henri, à la reine mère Catherine de Médicis et au duc de Joyeuse²⁾, sont pleines de tristes doléances sur sa détresse. Il dut faire des emprunts par-ci par-là, avec peu de chance de s'en acquitter, et se trouva souvent on ne peut plus péniblement embarrassé. Il avait emprunté 3000 rixdales au roi de Danemark, quoiqu'il dût sembler délicat pour un ambassadeur d'emprunter de l'argent au gouvernement auprès duquel il était accrédité³⁾. Danzay dit dans une lettre, de 1585, qu'à eux seuls, les intérêts annuels des dettes qu'il avait contractées, dépassaient 1000 écus, et il était dur pour cet honnête homme de figurer presque en imposteur devant ses créanciers. Toutefois, ce sujet ayant déjà été traité avec soin par P.-V. Jacobsen dans un mémoire à

¹⁾ C'est ce que révèle, entre autres choses, une lettre adressée, le 16 octobre 1573, par Catherine de Médicis à Danzay (*Lettres IV*, 261 et suiv.).

²⁾ Le livre de copies où ces lettres sont enregistrées, se trouve en Suède et est reproduit dans *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI.

³⁾ *Hist. Tidsskrift V*, 484—5. Toutefois il semble ressortir de ce que dit Grundtvig (*Frederik II's Statshusholdning*, p. CLXXIII, note 7), qu'en 1584 Danzay a réussi à payer cette somme.

part¹⁾, on se bornera simplement ici à mentionner sommairement ces tristes ombres qui se répandirent sur les dernières années du vieil ambassadeur de France.

Malgré les conditions extrêmement difficiles où le réduisit souvent sa pénurie, Danzay sut, grâce à son individualité, conserver l'estime que lui avait value son séjour prolongé dans notre pays. Non seulement il assista, comme représentant de la France, aux grandes solennités de la cour, telles que le sacre de la reine Sophie, en 1572²⁾, et le baptême du prince Christian³⁾; il fut même, en 1579, parrain du duc Ulric⁴⁾, second fils du roi. Il était quelquefois des parties de chasse du roi Frédéric⁵⁾, et fit parfois un séjour assez prolongé auprès de ce dernier dans les châteaux de Koldinghus, de Haderslevhus et ailleurs en Jutland, à moins, ce qui pouvait aussi se faire, que les mises en demeure de ses créanciers ne l'obligeassent de rester à Copenhague. Lorsque, dans l'été de 1582, le lord Willoughby, ambassadeur d'Angleterre, vint en Danemark présenter l'ordre de la Jarretière au roi Frédéric, et que ce dernier désira se soustraire à toutes les cérémonies attachées à cette solennité, Danzay et Gérard Rantzau furent chargés des démarches un peu délicates qu'il fallut faire à ce sujet⁶⁾.

Il paraît donc qu'en dépit de ses embarras d'argent, le vieux résident français a su maintenir passablement sa position. En cela il fut bien secondé par l'amitié et l'estime que le chancelier Nicolas Kaas et d'autres hommes influents professaient pour lui⁷⁾. Ce qui mérite une attention particulière, ce

¹⁾ «Om den franske Gesandt Caroli Dançæi store Pengenød og de her imod ham anvendte Tvangsmidler» (*Hist. Tidsskr.* V, 481—95).

²⁾ Resen, *Frederik II's Krønike*, p. 265.

³⁾ Rördam, *Hist. Kildeskrifter* II, 612—3.

⁴⁾ *Hist. Tidsskrift* V, 484.

⁵⁾ *Hist. Tidsskrift*, 4^e sér. III, 565 (note journalière de Fréd. II, dat. du 7 septbr. 1584).

⁶⁾ *Nye danske Mag.* IV, 260. 262.

⁷⁾ Rördam, *Kbhvns. Univ. Hist.* II, 350, note. Voici un petit trait témoignant l'estime dont Danzay jouissait dans l'esprit de tout le monde :

sont les relations d'intimité qu'il établit peu à peu avec plusieurs savants considérés de notre pays. Il y a notamment trois hommes à qui, dans le temps postérieur à 1570, il semble surtout s'être attaché avec une amitié chaleureuse: André Sörensen Vedel, Johannes Pratensis et Tycho Brahé. Mais il y avait dans ce temps-là aussi d'autres savants pour qui il était un personnage cher et bien connu, et il est assez caractéristique qu'après une visite dans notre pays en 1580 par le duc Barnim de Poméranie, le professeur Jean Seccerwitz, de Greifswald, qui appartenait à la suite de ce seigneur, publia, en 1581, un recueil de poésies latines adressées à des Danois éminents, où figure Danzay. Toutefois il le place, non parmi les sénateurs et les courtisans, mais au nombre des savants, de pair avec Tycho Brahé, les D^{rs} Erasmus Lætus, Jean Frandsen, Petrus Severinus et autres gens de lettres¹⁾.

C'est probablement par l'entremise de son ancien élève Tycho Brahé que Vedel est entré en relation avec Danzay, qui, on l'a déjà dit, munit le jeune historien danois d'importants matériaux pour élucider les médiations de paix durant la guerre septentrionale de Sept ans²⁾. Plus tard Vedel, historiographe du roi, étant devenu prélat du chapitre de Ribe, y organisa, sur la Liljebjerg (colline des Lis), son musée surmonté de la caractéristique *Tabula Bibliothecæ Liliomontanæ*, ornée des noms de neuf amis honorés, et «Carolus Danzæus L. G.» (c. à. d. *Legatus Gallicus*) fut inscrit au premier rang³⁾.

Johannes Pratensis, professeur de médecine à l'Université, se rattachait déjà de près par son origine à l'ambassadeur de

lorsque, en 1578, son cuisinier, «qui pas plus que son maître ne pouvait vivre du traitement qu'on n'envoyait toujours pas de France» (Tr. Lund), s'établit pâtissier à Elseneur, la déférence pour son maître fit que le corps municipal l'exempta de l'impôt (Registres d'Elseneur).

¹⁾ Rördam, *Kbhvns Univ. Hist.* II, 284, note 1.

²⁾ Voir plus haut, p. 636. Wegener, *Efterretn. om And. Sör. Vedel*, 2^e éd., p. 127, note 8.

³⁾ Wegener, ouvr. cité, p. 166, note 18.

France; car le père de ce Johannes Pratensis, Philippe du Pré, venu ici sous Christian II, était Français. Pratensis était d'un esprit actif et plein de talent, poète par nature, mais à jours comptés. C'était l'ami intime de Tycho Brahé, et l'on ne peut douter que Danzay ne l'ait beaucoup apprécié¹⁾. Dans une poésie remarquable et pleine de sentiment, écrite sur le lit de mort, Pratensis prit congé de son ami²⁾. Il mourut jeune, le 1^{er} juin 1576. Écrivant à Tycho Brahé trois ou quatre semaines après, Danzay commençait sa lettre par les mots suivants: «Je ne puis penser qu'avec larmes à mon cher Pratensis; on dirait qu'avec lui j'ai perdu plus de la moitié de mon âme»³⁾. Parmi les intimes de Pratensis étaient le professeur Jean Frandsen, docteur en médecine, et le médecin ordinaire du roi, Petrus Severinus, docteur en médecine. Que ces hommes de considération aient tenu de près à l'ambassadeur de France, c'est ce dont on peut difficilement douter.

L'intimité de Danzay et de Tycho Brahé date, paraît-il, de 1572, année où ce dernier observa *l'étoile nouvelle* et s'attira ainsi l'attention générale. Il raconte qu'un jour de cette année-là, visitant Copenhague, où il logeait chez son ami Pratensis, Danzay les invita tous les deux à dîner. A cette occasion, Tycho Brahé parla de l'étoile remarquable que personne, à Copenhague, n'avait encore aperçue. Danzay prit ceci pour une plaisanterie, et fut très surpris, lorsque, le soir, l'astronome l'emmena et lui montra en réalité cette étoile⁴⁾. Depuis, leurs relations se continuèrent et allèrent en croissant jusqu'à une vive amitié.

Tycho Brahé sut spécialement apprécier en Danzay «sa

1) Rördam, *Kbhvns Univ. Hist.* II, 602. *Dän. Bibl.* VIII, 476—8.

2) Rördam, *Hist. Saml. og Studier* III, 324 et suiv.

3) Friis, *T. Brahei et ad eum doct. vir. epistolæ*, p. 31.

4) *Tychonis Brahei Astronomiæ instauratæ progymnasmata*, p. 578—9. *Pet. Gassendi Tychonis Brahei, Equitis Dani, Astronomorum Coryphæi vita.* Ed. 2da. Hagæ Com. 1655, p. 19.

discrétion et sa fidélité», qualités qui permettaient de lui conférer sans crainte ce qui ne regardait pas précisément tout le monde¹). Dès sa jeunesse, Danzay s'était intéressé à l'astronomie, et sans doute aussi avait-il quelques notions de cette science; il fut du nombre de ceux qui pressaient Tycho Brahé de faire des cours publics d'astronomie²), et plus tard il attacha son nom d'une manière toute spéciale à l'établissement remarquable du grand astronome dans l'île de Hven, en posant la première pierre ou, pour mieux dire, la pierre angulaire du château d'Uranieborg. Causant ensemble de cet établissement que l'un et l'autre se faisaient une fête de voir, Johannes Pratensis s'était réservé d'orner la pierre, que Danzay voulait procurer, de différents emblèmes (*mystica et sacra*) et d'une inscription convenable. Mais il mourut avant de réaliser son intention, et pour cette raison, dans une lettre datée de Copenhague, le 26 juin 1576, Danzay pria Tycho Brahé de rédiger lui-même cette inscription³). Toutefois ce dernier a sans doute laissé ce soin à son honorable ami, comme il est permis de le conclure de la lettre (latine) suivante :

«Honorabile et glorieux homme, très honoré ami! Votre lettre m'est parvenue, pendant qu'ici, à Holbæk, je suis l'hôte de Monsieur Pachs⁴). Je laisserai de côté ce qu'elle contient de moins agréable, puisque ce n'est pas à refaire. La pierre promise est prête; elle porte une inscription telle que vous la désirez. Quand on me préviendra, je serai là à temps. Il me serait agréable de vous voir inviter un plus grand nombre de personnes. Je voudrais que Pratensis fût en vie pour être des nôtres! J'augure mal à Jean Frandsen, s'il ne fait pas acte de présence. Si donc il ne se présente pas de bonne grâce,

¹) Friis, *T. Brahei et ad eum doct. vir. epist.*, p. 21.

²) *Danske Mag.* II, 195.

³) Friis, *T. Brahei et ad eum doct. vir. epist.*, p. 31.

⁴) Christophe de Festenberg dit Pachs (ou Pax), écuyer du roi, fut de 1563 à 1608 bailli royal au château de Holbæk (Seeland).

contre mon espérance, il doit le faire par crainte¹⁾. J'attendrai votre réponse ici; j'y nage dans le plaisir (*jucundissime et svavissime*). Au revoir, homme très honoré; continuez de témoigner à votre Danzay la même affection qu'auparavant, et soyez assuré que je suis le plus dévoué de vos amis. Au revoir et soyez heureux!

Votre dévoué

Holbæk, 4 juillet 1576

Charles Danzay²⁾.

Le 8 août 1576, Danzay posa la pierre en question dans les fondations d'Uranieborg. Elle portait l'inscription que voici³⁾:

Regnante in Dania Friderico II. Carolus Danzæus R. G. I. D. L. domui huic Philosophiæ, imprimisque Astrorum contemplationi, Regis decreto a Nobili Viro Tychone Brahe de Knudstrup exstructæ, votivum hunc lapidem memoriæ et felicitis auspicii ergo p. Anno CIÐ. IÐ. LXXVI. VI. Id. Augusti.

Dans un écrit qu'il publia huit ans après la mort de Danzay, Tycho Brahé s'est arrêté en détail sur cette solennité. Ce qu'il dit, montre le cas qu'il avait fait de son ami décédé⁴⁾. —

Un Écossais qui avait servi sous le capitaine John Clarck⁵⁾

¹⁾ C'est-à-dire, par crainte que la prophétie de Danzay ne s'accomplît.

²⁾ Friis, *T. Braheï et ad eum doct. vir. epist.*, p. 32.

³⁾ *P. Gassendi Tychonis Braheï vita*. Ed. 2da. Hagæ Com. 1655, p. 34. Cfr. *Danske Mag.* II, 198. *Bangs Saml.* II, 267.

⁴⁾ T. Brahe, *Astronomiæ instauratæ Mechanica*, p. 8. Resen, *Inscript. Hafn.*, p. 331. Ces manifestations, ainsi que d'autres, d'une vive amitié entre T. Brahé et Danzay portent à croire que la vague insinuation de relations moins bonnes, indiquées p. 1006 des *Chytræi Epist.*, est basée sur un malentendu.

⁵⁾ En 1571, ce célèbre soldat de la guerre de Sept ans eut maille à partir avec le gouvernement danois en raison de grandes prétentions qu'il croyait pouvoir élever à propos d'argent. Cette affaire ayant été examinée par des financiers danois, «on s'en rapporta à Carolum Dantzeum, ambassadeur du roi de France, afin qu'il examinât cette question et qu'il en prononçât». Clarck, n'étant pas content de l'arrêt et menaçant

pendant la dernière guerre dano-suédoise, croyait que le gouvernement danois lui devait de la solde, et, par l'entremise du célèbre John Buchanan, il s'était adressé à l'ambassadeur de France, qui prit par là occasion de prier Tycho Brahé de s'intéresser à cet Écossais auprès de ses amis de cour. Dans cette même lettre, datée de Copenhague le 17 novembre 1576, il emploie la forme la plus respectueuse pour dissuader son ami de se laisser trop absorber par l'astrologie; en même temps il exprime le désir d'apprendre ce qu'il pense sur divers problèmes d'astronomie. Il écrit entre autres choses: «J'ai toujours estimé l'astronomie; je l'ai tenue en honneur, comme elle le mérite, et je la tiens toujours en honneur. C'est pourquoi, même dans cet âge avancé, je désire vivement apprendre sur ce sujet quelque chose du maître, et je pense que vous ne me le refuserez pas¹⁾.»

On a aussi, de Tycho Brahé à Danzay, des lettres datant d'un temps postérieur et attestant que leur intimité resta sans altération de la part des vicissitudes du temps, et que l'arrivée de Danzay, accompagné d'autres amis, de Copenhague, était une fête pour l'ermite de Hven, qui recevait leurs visites. Lorsqu'en 1583, Danzay fit un séjour assez prolongé à la cour, alors dans le château de Koldinghus, et que, dans une lettre à Tycho Brahé, il s'était plaint que quelques courtisans se fussent amusés à ses dépens, — c'était, paraît-il, sa gêne qui avait donné lieu à ces railleries, — son ami de Hven le consola de son mieux en le priant de ne pas tenir compte des inventions de pareils «sycophantes de cour»: la juste punition saurait bien les atteindre avec le temps²⁾.

le roi danois, fut interné au château de Dragsholm comme prisonnier d'État à vie (Resen, p. 261—2). Ce fut en vain que Danzay tenta de le faire remettre en liberté, en invoquant l'entremise du roi d'Écosse. (Lettre adressée, le 13 mai 1571, par Danzay au roi Jacques VI, *State papers, For. Ser.* 1569—71, p. 444. Cfr. *Hist. Tidsskr.* 3^e sér. II, 676.)

¹⁾ Friis, *T. Brahei et ad eum doct. vir. epist.*, p. 37—8.

²⁾ Friis, ouvrage cit., p. 52. 70—1.

Nous avons déjà mentionné que, tout en représentant un gouvernement qui en France combattait les protestants et les persécutait, Danzay était lui-même calviniste déclaré. Comme tel il tenait de près des hommes à tendance philippiste qui donnaient alors le ton dans l'Église danoise, et il n'est pas invraisemblable qu'il a concouru à renforcer la résistance à l'introduction de la Formule d'unité en Danemark. Car, comme tant d'autres, il jugeait bien que l'adoption de cet étalon en fait de doctrine contribuerait à creuser davantage la séparation existant déjà entre luthériens et calvinistes, ce qui affaiblirait la force de résistance des protestants dans leur lutte contre l'Église romaine.

Ce fut probablement surtout pour mitiger les propensions des luthériens les plus zélés qu'en 1577 Danzay entra en correspondance avec le D^r David Chytræus, de Rostock. Ce docteur, un des hommes chargés d'élaborer la *Formula Concordiæ*, fut plus tard écarté, lorsque les zélateurs eurent la haute main¹⁾.

On sait que, tout en maintenant carrément la confession luthérienne, Frédéric II ne voulut pas permettre l'introduction de la Formule d'unité dans ses États, voire même qu'il y manifesta la plus vive opposition, lorsque, en 1580, elle vit enfin le jour. Il est assez vraisemblable que, par ses représentations, Danzay a contribué à ce refus du roi danois et de son entourage. C'était là l'avis des contemporains, et, en tout cas, les applaudissements de Danzay à la défense que fit le roi de propager cet ouvrage, ne parlent point contre cette opinion²⁾. Au dire de Chytræus, Danzay aurait même publié un écrit

¹⁾ *Dav. Chytræi epistolæ*, p. 335 (cfr. p. 1006—11). Rördam, *Hist. Saml. og Studier* III, 326.

²⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 258—68. Rördam, *Kbhvns Univ. Hist.* II, 212. Treschow, *Danske Jubel-Lærere*, p. 26.

attaquant violemment les théologiens auteurs de la Formule d'unité¹⁾.

Dans ces conjonctures on croirait que Danzay devait sympathiser avec Henri de Navarre et l'activité déployée par lui pour faire progresser l'union mutuelle des protestants et les rallier pour opposer aux papistes une résistance solide. On pourrait donc s'étonner que, Jacques Ségur de Pardillan ayant été délégué en Allemagne et en Danemark par Henri de Navarre en 1583—84 pour faciliter l'obtention de ce but, Danzay eût pour mission de se conformer aux ordres de Henri III et de Catherine de Médicis, et d'épier les démarches de cet envoyé plutôt que de le seconder. En serviteur obéissant, Danzay accomplit ces ordres; mais en même temps, et tout en rappelant les nombreux services qu'il avait rendus à la France, dont «sans blâme ni reproche» il servait les rois depuis plus de quarante ans, il dut se plaindre, avec une grande tristesse, de l'humiliation que son propre gouvernement lui faisait subir en lui détenant ses appointements²⁾. Du reste on peut noter que, le 15 mars 1584, Frédéric II écrivit lui-même à Henri III, en France, sur la mission de Ségur, et cela d'un ton qui, si l'on se rappelle que cette lettre est écrite à un monarque catholique, doit exciter notre étonnement, mais qui trouve son explication dans le singulier état politique de la France à cette époque³⁾.

Vers la fin du règne de Frédéric II, Henri de Navarre tint encore un envoyé chez nous, Matthieu Coignet de la

¹⁾ En effet, dans une lettre datée *Idibus Februarii* 1581 et adressée à Nicolaus Cisnerus, Chytræus dit: «Quid aduersa pars ignoro; sed ex scriptis vehementibus et cruentis, quæ sine fine modoque edunt, multos ad tumultum gestire video, sicut Gallus quidam, in Dania iam fere 30 annos legati munere functus, crudelem libellum, non atramento, sed sanguine scriptum, aduersus imprudentes istos Theologos (quod epitheton mihi quidem verissime tribui fateor) edidit, quem Wigandus publice confortauit». (*D. Chytræi epistolæ*, p. 356.)

²⁾ *Handl. rör. Skandin. Hist.* XI, 273 et suiv. 308 et suiv. 316 et suiv.

³⁾ *Henrici Navarrorum regis epistolæ ad imperat., reges, etc.*, p. 69 sq.

Thuillerie¹). Celui-ci fut bien reçu à la cour, et l'on peut bien admettre aussi que Danzay l'a secondé, puisque Henri III et Henri de Navarre étaient alors alliés dans la lutte avec le parti des Guise.

Le 1^{er} août 1589, Henri tomba sous le poignard du moine Jacques Clément. Peu de temps après, la carrière de Danzay prit fin aussi. Trois ans auparavant, il avait été atteint d'une paralysie qui pourtant avait disparu par degrés; néanmoins, à partir de cette époque, sa santé fut chancelante, tandis que ses forces mentales semblaient rester encore intactes. Ainsi, lorsque le D^r Nicolas Krag, plus tard historiographe, lui eut fait observer, dans une lettre, que l'auteur politique français Jean Bodin, communiquant quelques notices peu exactes relatives à l'histoire du Danemark sous le règne de Frédéric II, s'était appuyé sur Danzay, ce dernier envoya à Nic. Krag une longue lettre bien écrite et datée de Copenhague, le 5 septembre 1589. Dans cette lettre, Danzay se disculpait d'avoir fourni ces inexactitudes: il devait au peuple danois tant de reconnaissance de tout ce qu'il en avait reçu de bien, qu'il ne lui viendrait jamais à l'esprit de le dénigrer; aussi aurait-il soin que Bodin, averti de ses erreurs, les corrigeât; mais du reste il engageait le D^r Nicolas Krag à réfuter, suivant sa vocation d'historien, les expressions erronées de l'auteur étranger²).

Dans cette même lettre Danzay dit qu'il se sentait si faible qu'à peine pouvait-il écrire à ses amis; seule, l'importance de l'affaire lui avait fait faire violence à sa faiblesse pour ne pas paraître calomniateur. Danzay décéda le 12 octobre 1589 après huit jours de lit de mort. Juste un mois après, son corps fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Copenhague. A cette

1) *Dänische Bibliothek* VIII, 482—3, lettre de cet envoyé au D^r Petrus Severinus, médecin ordinaire du roi, datée d'Andershoë in ædibus Nicolai Soer. 14 Martii 1588.

2) Rördam, *Hist. Saml. og Studier* III, 327 et suiv.

occasion, l'Université publia un programme funèbre donnant un exposé assez détaillé de sa vie et une belle appréciation de son honnête caractère. Entre autres choses, on y signale ses soins affectueux de ceux qui l'avaient servi, et sa grande bienfaisance, dont il ne voulait pas déroger alors même qu'il était lui-même dans la gêne¹).

Pendant son long séjour à la cour de Danemark, Charles de Danzay avait réussi à gagner l'estime et le dévouement de presque tous ceux qui l'avaient abordé. Dans une lettre adressée (1580) à Henri de Navarre, Frédéric II ne peut lui trouver d'autre épithète que celle-ci: *generosus, inprimis nobis propter virtutem dilectus ordinarius in aula nostra legatus Dn. Carolus Danzæus*²), et c'est par de pareilles expressions que ce même roi le caractérise dans les lettres adressées à Charles IX et à Henri III. Pierre Gassend, biographe de Tycho Brahé, qualifie Danzay de *senex optimus et rerum bonarum studiosissimus*, par conséquent d'homme qui, même à un âge avancé, s'intéressait à tout ce qui est bon³). Un annaliste du temps l'appelle «un pieux et savant vieillard»⁴), et, dans la *Chronique du roi Frédéric II*, on dit (p. 124) que c'était «un homme très expert, docte, pieux et habile».

Peu de temps après la mort de Danzay, Jacques Bongars vint comme ambassadeur de France à Copenhague. A l'instar de son prédécesseur, il était protestant, savant et écrivain de mérite (on peut noter particulièrement son édition de *Gesta Dei per Francos*, documents originaux servant à l'histoire des croisades); de plus, il était depuis longues années ministre résident de Henri IV près les cours d'Allemagne, et bien connu des savants de notre pays, parmi lesquels le D^r Petrus Seve-

¹) Voir plus loin *Appendice*.

²) *Det kgl. Danske Vidensk. Selsk. philos. og hist. Afhandlinger* II, 363.

³) *Gassendi Tych. Brahe'i vita*, Ed. 2da, p. 19.

⁴) Rørdam, *Hist. Saml. og Studier* II, 184.

rinus, médecin ordinaire du roi¹⁾, et avec qui il correspondait. A son arrivée en Danemark, il adressa, le 1^{er} décembre 1589, au conseil gouvernemental une prière de garder soigneusement les papiers de Danzay, sans qu'il fût permis à personne d'en prendre connaissance, jusqu'à ce que «le roi très chrétien» (Henri IV) eût statué là-dessus²⁾. On peut croire que les créanciers de Danzay ont séquestré le reste des biens de Danzay. Nous ne saurions rien dire avec certitude sur le sort de ses papiers; tout ce qu'on peut affirmer, c'est que nos Archives de l'État renferment aujourd'hui un des livres de copies où les dépêches de Danzay sont enregistrées, tandis que d'autres de ses papiers se trouvent à présent en Suède, où à coup sûr ils sont arrivés avec les manuscrits de M.-Étienne-Hansen-Stephanus³⁾. Ce qui nous reste des papiers de Danzay, outre les nombreuses lettres encore conservées et échangées entre les rois de Danemark et de France, fournit de riches matériaux servant à élucider les relations mutuelles de ces deux royaumes au XVI^e siècle. Nous n'avons pas eu ici l'intention d'épuiser ces matériaux historiques, mais bien d'y attirer l'attention.

Appendice.

Programma funebre publié par l'Université de Copenhague à l'occasion des funérailles de Charles de Danzay.

Rector Academiæ Hafniensis.

Homini defatigato dulcis est laborum finis: Viator sæpius interrogat, ubi sit mansio: Mercenarius frequenter computat anni

¹⁾ Voir *Dän. Bibl.* VIII, 483 et suiv. Schlegel, *Slangens Geschichte Chr. IVten* I, 109. La Bibliothèque de Berne renferme la correspondance et le journal de Bongars. Cfr. *Biographie universelle*.

²⁾ *J. Bongarsi et Lingelshemiï epistolæ*, p. 40—1.

³⁾ *Hist. Tidsskrift* IV, 143.

residuum: Agricola sollicite messis tempus expectat: Negotiator die ac nocte thecæ suæ discutit rationes: Mulier prægnans sæpe de decimo mense cogitat. Ita sancti omnes, ii præsertim, quorum peregrinatio in hac mortali vita difficilior pariter ac diuturnior extitit, sedulo magis de morte meditantur, eoque cogitationes suas oculosque convertunt, ubi repositam sibi dulcissimam quietem norunt. Quorum in numero fuisse nobilissimum Virum Carolum Danzæum christianissimi Galliarum Regis Consiliarium et in Dania Legatum, nemini, cui vita ipsius perspecta est, dubium esse potest. Erat is ex generosa familia natus in Danzai, quæ hæreditaria sedes erat parentis ipsius non procul a Pictavio, Pictonum urbe: in qua ab ineunte ætate literis honestis informari coepit, eaque ad virtutem et laudem semina Lutetiæ Parisiorum aliisque in locis confirmatiora auctioraque reddidit, adeo ut Francisco Primo Galliarum Regi tantam de se spem excitarit, ut statim arduis obeundis negotiis ab ipso destinatus, iisque ut idoneus magis evaderet, Teutonici idioma gratia Argentoratum ablegatus fuerit. Huic de se expectationi præclare etiam satisfecit. Nam ab obitu commemorati Francisci Henricus ejus nominis secundus, tum propria hominis virtute et eruditione, tum etiam consilio et instinctu generosi Domini Conestabilis (cujus patrocinio plurimum proventus est) motus, in aulam ipsum vocavit, operaque ipsius frequenter in rebus magnis domi forisque, inprimis vero in castris, fervescente adhuc diuturno illo inter Carolum Quintum Romanorum Imperatorem et Henricum bello, usus est. Ubi cum integerrimam ejus fidem periclitatus satis esset, tandem eum in hoc regnum ad piissimæ lauditissimæque memoriæ Christianum Tertium Daniæ et Norvegiæ &c. Regem transmisit, perpetuumque ipsum in Dania legatum suum esse voluit. Munus illud dum magna cum laude sustinuit, annos plus minus quadraginta nihil prius duxit, quàm ut vetus illa confoederatio inter Daniam et Galliam salva integraque permaneret. Dumque Patriæ et Regis nomini existimationique diligenter studuit, nul-

lam unquam curam intermisit, quò horum quoque regnorum saluti et tranquillitati consuleret. Cujus rei argumentum evidentissimum est vel illud solum studium, quod in transactione Stetinensi, cui jussu Regis sui interfuit, Danis comprobavit: ut alios ipsius bonos et longà memorià dignos conatus taceamus, quibus animum suum optimum erga hæc regna, non minus belli Svetici tempore, quàm ante et post luculenter declaravit. Porro cum Henricus Tertius Poloniæ Rex crearetur, ipsi, Caroli Noni mandato, ut ab intimis consiliis esset, adjungebatur: Quo tempore etiam illustria fidei et integritatis suæ documenta edidit, usque adeo commodis Regis sui operam navans, ut suæ salutis curam pæne neglexerit, ac post Regis e Polonia discessum, non sine summo vitæ discrimine elapsus, ad nos redierit. Reliquum igitur vitæ tempus ita apud nos traduxit, ut insigne omnibus exemplum sese præbuerit pietatis in Deum, liberalitatis in ministros suos, omnesque alios, quibuscum conversabatur: Uno verbo ut dicamus, quod res est, profuit omnibus, quibus potuit, nocuit nemini, verè boni Viri nomen hac ratione promeritus. Id verò admiratione ante alia dignissimum est, quod quum aliquot jam annis, recrudescens in Gallia civilibus bellis, nescio quorum oblivione aut culpa, quibusve aliis de causis, annua ipsi deputata stipendia deficerent, eaque occasione magnum æs alienum contraheret, nihil tamen de magnificentia sua in pauperes remisit, sed perpetua benefaciendi voluntate facultates suas longe superavit. Cæterum (ut nulla adversitas sola est) non tantum moerore plurimum afflictus, sed et periculosissimo morbo, paralyti scilicet, ante triennium fere confectus erat, à quo tamen, Deo Medici operas fortunante, liberatus fuit, sed reliqua etiamnum erat senectus, quæ ipsa morbus est, nec firmam valetudinem esse amplius permisit. Vitaque ipsi deinceps nihil fere aliud nisi tristitia ægritudoque fuit, in qua jucunda bene actæ vitæ memoria, quasi tranquillitate inter medias tempestates suborta, plurimum haud dubie sese consolabatur. Quarto demum die Octobris, præ virium

infirmirate extrema, lecto decumbere coactus est, resque suas, jam pridem vitæ satur, ad migrationem ex hoc exilio in coelestem patriam composuit, usque ad horam decimam vespertinam die 12. mensis ejusdem, quo die, annum agens circiter octogesimum, postquam variis fortunæ fluctibus jactatus fuisset, quatuorque jam defunctis Galliæ Regibus fidelissime inserviisset, secunda aura ad vitæ hujus mortalis portum appulit, et in ardente filii Dei invocatione, vivaque fide placidissime obdormivit. Huic vero cras ante meridiem exequiæ decenti pompa celebrantur, quas cohonestari par est ab omnibus bonis, maxime verò ab iis, qui, quanta doctrina, quantæque virtutes ipsius fuerint, vulgo accuratius æstimare possunt. Certe si cuiquam ob bene merita in rempublicam justa debentur, huic debentur justissime. Quare hortamur omnes, qui legibus Academicis parent, ut frequentes hora constituta ad ædes ejus conveniant et funeri ipsius in templum Divæ Virginis deducendo adsint, ipsoque hoc facto testatum faciant, quantopere colant virtutum piissimè defuncti Domini Legati memoriam, quantique faciant honesta præcipientis Magistratus mandata. P. P. die 11. Novembris, Anno 1.5.8.9.

Sub officii nostri Sigillo.

Copie de Langebek parmi ses Extraits, n° 204, dans la Bibliothèque Royale de Copenhague.